

| |
|--|
| |
|--|

| |
|--|
| |
|--|

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du vingt-deux septembre deux mille vingt-deux qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles

L.2121-12, L.2121 10 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Boris JAMET-FOURNIER, Luc FERRY, Florent GIRY, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VERON, Ariel WEIL.

Était absent : Pacôme RUPIN

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Paul MAUREL a donné pouvoir à Jacques BOUTAULT
Audrey PULVAR a donné pouvoir à Karine BARBAGLI
Raphaëlle RÉMY-LELEU a donné pouvoir à Amina BOURI
Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Ariel WEIL
Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY

Arrivée de Gauthier CARON-THIBAUT à 19 h 10



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Arrivée d'Aurélien VERON à 19 h 28
Arrivée de Raphaëlle RÉMY-LELEU à 20 h 01
Arrivée de Christel TORIELLO à 20 h 14

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h.

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 16 Désignation du secrétaire de séance
2022 PC 17 Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 20 juin 2022

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative à la rentrée scolaire.
Communication relative à l'inauguration de la Fontaine Molière et du passage Molière.
Communication relative à la situation du Luminor.

PROJET DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2022 DDCT 62 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PROPRE

2022 PC 18 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2022 DAC 49 Subvention (9 940 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

2022 DAC 187 Subvention (2 860 490 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre)

2022 DAC 297 Subvention de fonctionnement (710 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison du geste et de l'image Centre de recherche d'éducation artistique (Paris Centre)

2022 DAC 298 Subvention de fonctionnement (2 217 500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

2022 DAC 52 Subventions d'équipements (98 200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8e, 11e, 15e).

2022 DAC 312 Subventions d'investissement (23 000 euros) et conventions avec trois associations d'accès à la culture et à la pratique artistique.

2022 DAC 110 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre musical de Paris (Paris centre)

2022 DAC 242 Subventions (241 000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2022 DAC 702 Subventions (8 500 euros) en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires.

2022 DAC 607 Subvention (7 500 euros) à l'association Comité d'animation culturelle Paris 1 au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2022 DAE 56 Conventions et subventions de fonctionnement (350 000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

2022 DAE 160 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1 918 200 euros) et subventions d'investissement (1 350 000 euros), au titre des exercices 2022 et 2023

2022 DAJ 17 Protocole d'accord tripartite entre la Ville de Paris, la SCI GENERALI RÉAUMUR et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 rue du Nil - 75002 Paris

2022 DASCO 64 Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DASCO 80 Caisse des écoles (Paris centre) - Subvention d'investissement (31 013,30 euros) au titre de la restauration scolaire du collège François-Couperin

2022 DASCO 69 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)

2022 DASCO 70 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)

2022 DASCO 71 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

2022 DASCO 87 Subventions (284 000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

2022 DASCO 96 Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2022 DFPE 91 Subvention (185 619 euros), avenant n° 1 à l'association Le Figuier (Paris centre) pour la crèche collective (Paris centre).

2022 DFPE 107 Subvention (25 492 euros), et avenant n°1 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2022 DFPE 117 Subvention (302 610 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (11e) pour la structure multi-accueil « Morland »

2022 DFPE 143 Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique

2022 DCPA 20 Protocole transactionnel - Modalités de reprise du carrelage des plages du bassin de la piscine Saint-Merri (4e)

2022 DDCT 60 Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

2022 DDCT 61 dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

2022 DEVE 80 Travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen -Avenant à la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat de Copropriétaires du 18 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e)

2022 DLH 181 Location de l'immeuble 32, rue Réaumur (Paris centre) à ELOGIE-SIEMP- Bail emphytéotique

2022 DLH 188 Location de l'immeuble 5, boulevard Saint-Denis (Paris- Centre) à la RIVP- avenant à bail emphytéotique.

2022 DPE 21 Subventions (27 000 euros) et conventions avec deux associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet »

2022 DSOL 55 Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

2022 DSOL 88 Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant.

2022 DU 22 Opération d'aménagement Les Halles (Paris Centre) - Déclassement et Cession à la SCFHP - Échange foncier avec la RATP.

2022 DU 136 Aménagement Les Halles (Paris Centre) - Convention avec la RATP et la Société d'Exploitation des Parkings et du Forum des Halles pour la mise à jour du Plan de prévention contre les inondations.

2022 DU 65 Déclassement et cession d'un local au 7 place Edmond Michelet (4e).

| |
|--|
| |
|--|

| |
|--|
| |
|--|

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

2022 DU 84 APUJ « Réinventer Paris – les dessous de Paris » site des Ateliers des Beaux-Arts 48 rue de Sévigné (Paris Centre) – Régularisation de la procédure de déclassement par anticipation.

2022 DU 131 Prolongation sur 2022 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces à proximité de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) dont l'activité économique est fortement perturbée.

2022 DVD 87 Parc de stationnement Bourse (2e). Avenant de prolongation Convention de concession pour son exploitation.

2022 DVD 105 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées.

2022 SG 47 Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

VŒUX

VPC 2022 14 Vœu présenté par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault, Karine Barbagli et les élus du groupe Paris en Commun, relatif à la création de logements sociaux dans deux ensembles fonciers publics de Paris Centre vendus par l'État, au 9 rue de la Banque et au 2-8 rue des Pyramides

VPC 2022 15 Vœu présenté par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à l'ouverture de la séance des questions des habitant.e.s en introduction du conseil de secteur de Paris Centre

VPC 2022 16 Vœu présenté par le groupe écologiste de Paris Centre relatif Vœu relatif à la place des femmes ayant contribué à l'Histoire dans l'espace public

VPC 2022 17 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux de Paris Centre relatif à la sécurité du quartier du Marais

VPC 2022 18 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux de Paris Centre relatif aux soirées de l'académie du climat

QUESTION ORALE AU MAIRE DE PARIS CENTRE

QPC 2022 03 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Jacques BOUTAULT relative au devenir de la crèche des Petits Pois et à l'usage de son local rue du Sentier 2e arrondissement

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

2022 PC 16 Désignation du secrétaire de séance

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous allons essayer de faire en sorte que cela ne soit pas trop long. Voici, pour pouvoir le suivre, et pour cela, il faut commencer.

Alors, Aurélien n'est pas là, j'allais commencer justement par proposer de désigner le secrétaire de séance et c'est sur Aurélien VERON que le sort tombait. Il nous rejoint ? Alors, je propose que tu le remplaces jusqu'à son arrivée en tant que secrétaire de séance. Est-ce que cela convient à tout le monde ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

| | | | | |
|---|----|------------------|--|---|
| Nombre de conseillers présents | | 15 | | |
| Nombre de votants | | 20 (5 pouvoirs) | | |
| POUR | 20 | CONTRE | | 0 |
| Abstentions | 0 | NPPV | | 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | | | |

2022 PC 17 Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 20 juin 2022

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Dans les premiers votes, s'il vous plaît, nous commençons la séance. S'il vous plaît. Chacun et chacune peut s'asseoir et se concentrer sur notre ordre du jour assez copieux. Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | | | | |
|---|----|------------------|--|---|
| Nombre de conseillers présents | | 15 | | |
| Nombre de votants | | 20 (5 pouvoirs) | | |
| POUR | 20 | CONTRE | | 0 |
| Abstentions | 0 | NPPV | | 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | | | |

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous devons également voter, alors, une petite explication sur les vœux. Il y a eu un vœu qui a été partagé au moins dès vendredi, et qui pour des raisons techniques, m'explique-t-on, n'a pas pu être entré dans ODS, qui est le logiciel, pour le public, servant à envoyer officiellement. Pour des raisons techniques nous proposons d'inscrire, ici, à l'ordre du jour,

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

les deux autres vœux présentés l'un par le groupe Paris en Commun, l'autre par le groupe des Verts qui sont arrivés hors délai et que, pour cette raison, je ne propose pas d'inscrire à l'ordre du jour.

Sur le vœu 2022 14 qui concerne les logements sociaux, qui a été envoyé dans les temps aux élus, mais pas dans ODS, je le mets à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nous examinerons ce vœu, nous ajouterons à l'ordre du jour ce vœu, qui est déjà d'ailleurs dans l'ordre du jour. Oui, question.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je ne comprends pas puisqu'en effet, il y a un vœu inscrit en urgence et le deuxième vœu qui est arrivé aussi en urgence, mais qui est arrivé le lundi au lieu du vendredi, mais comme il faut que nous déposions les vœux normalement neuf jours avant, et c'était le cas de nos deux vœux précédents qui étaient arrivés neuf jours avant, comme les vôtres je pense, je ne vois pas pourquoi le nôtre ne peut pas être soumis à la procédure d'urgence pour un vœu. Après, vous pouvez de toute façon le rejeter.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est parce qu'il n'a pas été discuté, Corine. Cela a été l'objet de la discussion avec les élus, il n'a pas été discuté avec le groupe contrairement à celui qui est présenté ici.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Non, il n'a absolument pas été discuté avec nous, puisque nous avons une réunion le vendredi soir et le vœu arrivé en urgence est arrivé une heure après la fin de la réunion du vendredi soir. En effet, il est arrivé par mail une heure après et le nôtre est arrivé 48 heures après. Mais il n'y a pas eu plus...

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il était dans l'ordre du jour, il a été communiqué à tous les élus, son principe était dans l'ordre du jour, il avait déjà été discuté avant, et c'est un problème technique.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Eh bien moi il a été communiqué aussi à tous les élus puisque je l'ai envoyé, en tout cas au moins, sur le WhatsApp de la majorité et donc je ne l'ai pas du tout laissé seul. Je pense qu'il y a une discrimination qui n'est pas très..., qui augure mal de la démocratie dans ce conseil.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous rassure, il y a beaucoup de vœux qui sont inscrits à l'ordre du jour, y compris venant du groupe Verts, et nous aurons l'occasion de débattre de pas mal de vœux et il faut qu'il nous en reste pour la séance prochaine.

Je vous propose de passer à la communication.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative à la rentrée scolaire.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Quelques communications en cette rentrée scolaire. C'est la rentrée des élus aussi, un petit peu, même si nous nous sommes déjà vus pas mal. C'est surtout la rentrée de nos élèves et je voudrais donner la parole à Karine BARBAGLI pour dire quelques mots très succincts sur cette rentrée.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bon, succinct. Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues bonsoir, bonsoir à tous et à toutes dans la salle. Je vais vous parler un petit peu de la rentrée scolaire de Paris Centre et vous parler d'abord des vacances, car ces vacances estivales ont permis de réaliser plus de 5 millions d'euros de travaux dans nos crèches, écoles et collèges. Je vous perce les oreilles ? C'est soit je ne vois rien, soit je... tu m'as perturbée. Avec entre autres la création de nouvelles cours oasis, cela va mieux ? Des cours aménagées pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la création et l'amélioration du confort thermique et de l'efficacité énergétique des bâtiments et enfin l'entretien, le réaménagement des locaux parfois patrimoniaux pour améliorer le bien-être et la sécurité des enfants, mais également les conditions de travail des agents, des équipes scolaires et des équipes périscolaires.

Donc voilà, nous souhaitons vraiment pouvoir remercier les équipes de la CASPE, de la SLA de Paris Centre pour la qualité des travaux, l'efficacité de leur travail, nous avons même eu parfois des travaux finis avant la rentrée, avant l'heure, dans un contexte difficile de pénurie de matières premières telles que le bois. En tout cas certains chantiers vont se poursuivre pendant les vacances d'automne. Ce sont de très belles réalisations, je pense à la crèche du 132 Rambuteau, aux cours oasis de l'école Argenteuil, et j'en passe.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Côté effectifs, cette rentrée qui est, je le signale, la première rentrée sans COVID, sans protocole COVID depuis notre mandature, donc une rentrée quand même très agréable, a vu, certes, une baisse d'effectifs, mais je voulais partager avec vous la bonne nouvelle du peuplement du quartier Morland avec plus de 80 enfants qui sont arrivés sur ce programme. Des enfants de 0 à 10 ans qui viennent peupler nos écoles, les écoles Neuve Saint-Pierre, les écoles Fauconnier, Ave Maria, Vosges Tournelles, et également l'ouverture d'une nouvelle crèche depuis le 8 septembre, la crèche Morland au sein du bâtiment Félicité qui vient enrichir le tissu, le maillage de crèches de notre secteur.

Nous sommes également très fiers d'une autre ouverture, celle du pôle d'enseignement pour jeunes sourds au collège Victor Hugo. Vous savez combien cela nous tenait à cœur et surtout cela tenait à cœur aux familles des écoles Turenne de pouvoir poursuivre leur scolarité dans un collège dit classique. Donc c'est fait. Les premiers retours que nous avons eus des familles sur la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants sont particulièrement positifs. Et vraiment, je souhaite remercier toutes les équipes, également de l'éducation nationale, qui se sont mobilisées à nos côtés, et puis celle qui actuellement accueille ce pôle d'enfants, il y a neuf collégiens qui peuvent bénéficier de cette structure.

Cette rentrée voit également un nombre croissant d'établissements mettre en œuvre une demande des parents, c'est-à-dire l'enseignement bilingue. Dans les écoles Sourdière, Poullétier, Argenteuil, Saint-Louis en l'Isle, les élèves bénéficiaient et continuent à bénéficier de six heures d'anglais par semaine. Elles sont désormais rejointes par d'autres écoles, les écoles Vertus, Neuve Saint-Pierre, Vaucanson et l'école Béranger va proposer un enseignement renforcé en portugais de façon à avoir une continuité avec le collège qui a une bilingue portugais.

Évidemment, nous restons très vigilants quant aux effectifs du secteur de l'animation. Nous savons que la DASCO poursuit des efforts de recrutement, mais c'est une préoccupation nationale. Préoccupation RH évidemment partagée par le secteur de la petite enfance, mais nous avons tout de même eu une très bonne commission hier, puisque la commission a connu un taux de satisfaction de 90 %.

Je vais en profiter un petit peu tardivement pour renouveler nos souhaits de bonne année scolaire à toutes les équipes éducatives de l'éducation nationale comme du périscolaire, et puis, bien évidemment, aux élèves et aux jeunes de Paris Centre. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge des affaires scolaires, de la petite enfance de pointer ces importants travaux. Je voudrais remercier publiquement Karine BARBAGLI qui est allée sur chacun des chantiers. Nous avons toujours le cœur serré à l'approche de la rentrée en nous demandant si les travaux ont bien été finis, et c'est parfois une affaire d'heures. C'est le cas du collège Poquelin où les échafaudages ont été démontés une heure, je crois, avant que les premiers élèves n'arrivent. Voilà, c'est ce genre de minutage. Merci aussi aux services de la Ville, ce sont des travaux très impressionnants dont l'un d'ailleurs, l'école Turenne, fera l'objet de visites architecturales pour les élèves tant il est beau et complexe puisqu'il s'agit de remettre en état un escalier du XVIIe siècle



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

avec un échafaudage en forme d'escalier qui sert de sortie de secours. Nous essaierons peut-être d'organiser des visites pour les conseils de quartier pour les habitants.

Par le pôle citoyen, je voulais aussi saluer, là encore, Karine pour ta mobilisation, la mobilisation aussi de la Maire de Paris et de l'ensemble de la Ville pour créer cet événement magnifique qu'est l'ouverture au collège, tu l'as dit, de cette première classe bilingue en langage des signes français, c'est une autre forme de bilinguisme. Cela a été un énorme combat et je remercie aussi le rectorat qui finalement a su débloquer ce projet qui était très complexe à mettre en œuvre. Il nous permet d'avoir une continuité désormais entre l'enseignement en maternelle – primaire rue de Turenne et le collège, la 6^e cette année puis petit à petit, le collège Victor Hugo va accueillir dans toutes ses classes des élèves en langue des signes française. C'est un très beau projet. Puisque nous en sommes à remercier le rectorat, je voudrais aussi saluer le fait qu'enfin, après des années, après avoir été pionniers, parfois un peu seuls, notamment sur ces classes bilingues puisque je vous rappelle qu'elles ont été expérimentées pour la première fois dans Paris sur l'île Saint-Louis, et donc dans le centre de Paris avec Poulletier et puis l'école Saint-Louis en l'Isle, nous voyons pour la deuxième année consécutive s'étendre le périmètre de ces classes bilingues à d'autres arrondissements de Paris, du centre et de tout Paris. Elles profitent aujourd'hui à de nombreuses écoles et nous souhaiterions, nous allons poursuivre dans ce sens, que cela soit le cas dans tout Paris.

Communication relative à l'inauguration de la Fontaine Molière et du passage Molière.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

J'enchaîne immédiatement avec une autre actualité brûlante puisque je reviens à l'instant de l'inauguration d'un très beau monument, il s'agit de la Fontaine Molière. Plus généralement, nous sommes dans l'année des 400 ans de la naissance, du baptême de Molière et c'est une très belle occasion de le fêter de tout un tas de manières. Nous n'en sommes pas encore à l'agenda, mais je signale quand même que la Bibliothèque Nationale de France qui vient, elle aussi, de rouvrir après plus de 10 ans, 12 ans de travaux, je crois, a une exposition sur Molière. Mais surtout, nous avons inauguré, il y a une heure environ, la restauration magnifique de la Fontaine Molière au croisement des rues Molière et de Richelieu. Je ne vous dis pas toute son histoire, vous la trouverez facilement. Simplement, elle vient aussi coïncider avec une autre inauguration à laquelle nous étions avec les élus de Paris centre, très nombreux : celle du passage Molière enfin rénové pour les étages avec du logement et pour le rez-de-chaussée avec des commerces, des commerces culturels, librairie, une papeterie artisanale familiale, une galerie spécialisée dans la restauration et la vente de bijoux anciens, un café. Dorine pourra énoncer la longue liste des commerces à vocation culturelle installés. C'est une très belle opération de rénovation patrimoniale, de création, d'amélioration énergétique et de confort pour les logements sociaux, et enfin, le lancement d'un commerce thématique dans un des très beaux passages du 3^e arrondissement.

Je voudrais remercier l'ensemble des élus qui se sont mobilisés avec un mot tout particulier pour Gauthier CARON-THIBAUT, car c'est un projet qu'il avait pu initier à l'époque de la mairie du 3^e arrondissement et qui vient ici trouver une réalisation magnifique puisque c'est l'année magique des 400 ans de Molière. Bravo pour cela. Pour fêter un peu tout cela, nous avons une petite surprise pour les élus et puis elle va être en distribution, je pense

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

que nous allons pouvoir en avoir pour le public aussi, c'est la carte Molière, sur les pas de Molière. Je remercie mes équipes à la mairie de Paris Centre qui nous ont aidés à faire cette carte. Vous allez y trouver 20 lieux qui sont les lieux de Molière dans tout Paris Centre avec une carte et des petites explications sur les pas de Molière. Tous les élus, vous l'avez sur votre table. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont passé pas mal de temps à relire cette carte. Vous y trouverez, évidemment, la Fontaine Molière et le passage Molière avec plein d'autres lieux qui sont les lieux de Molière dont nous sommes fiers d'avoir dans Paris Centre une telle concentration. Comme disait Dorine, la distance... j'ai oublié, je veux citer Molière et je ne m'en souviens plus. Du projet à la chose, la distance est longue. C'est cela? Dorine pourra corriger. Je parlais bien sûr de la Dorine de Molière, elle a une représentante, une héritière dans notre conseil qui pourra mieux citer Molière que moi. Voilà.

Communication relative à la situation du Luminor.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Puisque nous en sommes à parler de la culture, une autre petite communication très rapide et très courte sur un sujet moins réjouissant. Vous avez sans doute entendu que le Luminor, qui a porté d'autres noms, mais qui est notre cinéma indépendant du centre de Paris, a été notifié de la décision de son propriétaire de ne pas reconduire son bail, de souhaiter rompre son bail et de le mettre à la porte, en d'autres mots. Il s'agit évidemment d'une situation entre un bailleur privé et un locataire privé très soutenu par la Ville de Paris et la mairie de Paris Centre. Nous avons souvent dans cette enceinte même, dans ce conseil, l'occasion de voter des subventions, à juste titre, pour ce beau cinéma et nous sommes en train de regarder avec la Ville l'ensemble des solutions possibles, juridiques, avec peu d'espoir s'agissant d'un différend privé. Mais il existe peut-être d'autres solutions avec le Groupement d'Intérêt Économique Paris Commerces, avec la CMA Est et également en médiation. J'ai pu parler en notre nom collectif au gérant du cinéma la semaine dernière, nous l'avons assuré, évidemment, de notre soutien et nous avons quelques rendez-vous prévus pour essayer de trouver une solution afin que le Luminor puisse rester notre cinéma indépendant au centre de Paris. Évidemment, je vous tiendrai au courant de l'évolution de cette situation.

Voilà pour mes communications. Je vous propose de passer directement à nos délibérations avec deux délibérations, l'une propre à Paris Centre et l'autre une délibération soumise pour avis comme la plupart des délibérations qui sont soumises pour avis au Conseil de Paris Centre, mais qui seront débattues et votées au conseil de Paris la semaine prochaine. Elle concerne l'inventaire des équipements de proximité et c'est à Luc FERRY que je passe la parole en sa qualité de délégué chargé de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et surtout des finances. Luc FERRY, merci.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2022 DDCT 62 et PC 2022 18 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

Luc Ferry, délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues et cher public dans la salle. Je voulais signaler quelque chose qui n'a pas de rapport avec la présentation que je vais faire, Shirley WIRDEN ne peut pas assister à ce conseil, elle vous en demande pardon. Nous voterons à l'unisson, ce soir ma voix va compter pour deux. Revenons à la délibération.

Effectivement, nous avons regroupé deux délibérations, la PC 2022 18 et la DDCT 62. Chaque année, la Ville de Paris nous soumet, pour avis, l'inventaire des équipements de proximité. Ce soir, comme nous avons pas mal de citoyens et de citoyennes qui nous ont rejoints, je vais peut-être redéfinir un peu ce que sont les équipements de proximité. Depuis 2001, l'hôtel de ville de Paris s'est engagé dans une déconcentration et une décentralisation au profit des mairies d'arrondissement pour gérer un certain parc d'équipements de proximité, ce que nous appelons l'inventaire, l'inventaire des équipements de proximité. Sont ainsi définis comme équipements de proximité les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 ha qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune, les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale. Sur l'ensemble des arrondissements de Paris, ces équipements de proximité représentent 3133 équipements. Ce soir, il nous est soumis à la fois la validation pour avis de l'ensemble de l'inventaire des équipements de proximité et de ceux qui concernent Paris Centre.

Je vais faire un focus sur ce qui se passe à Paris Centre, bien sûr. Sont ajoutés à l'inventaire des équipements de proximité qui sont donc à la charge de la mairie de Paris Centre pour être au plus proche de ceux qui les utilisent :

- les jardinières du boulevard Bourdon, sises 2 8, boulevard Bourdon,
- les jardinières de la rue du Grenier Saint-Lazare, sises 7, rue du Grenier Saint-Lazare,
- les jardinières de la rue du Temple, sises 10, rue du Temple,
- un établissement multi accueil, sis au 22 B, rue des francs bourgeois.

En sortie d'inventaire nous trouvons plusieurs bâtiments, sachant que la plupart sont retirés car ils n'existent plus. Donc, sont retirés :

- la MVAC Centre Greneta, sise 23, rue Greneta,
- le jardin Berthe WEILL, sis 1, rue Thorigny,
- le jardinet de la rue des Tournelles, sis 50, rue des Tournelles,
- la jardinière de la place Marguerite de Navarre, sise 2 place Sainte-Opportune,
- la jardinière de l'angle des rues de Turbigo et Réaumur, sise 52, rue de Turbigo,
- la jardinière du parvis de l'église Saint-Nicolas des Champs, sise 252B, rue Saint-Martin,

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

- la jardinière verticale du 22, rue du cloître Saint-Merri, sise 22, rue du cloître Saint-Merri,
- la halte-garderie sise 22 bis, rue des Francs-Bourgeois.

Ce qui est introduit à l'inventaire de Paris Centre sont souvent des jardinières qui participent de notre volonté de rendre notre quotidien, notre environnement de proximité plus agréable, donc nous avons plusieurs jardinières qui entrent dans cet inventaire.

Je ne vais pas faire la liste de tout l'inventaire qui nous est soumis pour avis avec la DDCT 62. Je vous propose de regrouper ces deux délibérations, celle-ci et la PC 2022 18 que je soumetts à votre approbation en espérant que vous les validerez. Merci beaucoup.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, merci à Luc. Julien, vous prenez l'intervention ?

Luc Ferry, délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je voulais aussi faire une première remarque. Nous n'avons pas entendu les pouvoirs qui étaient donnés ce soir.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Absolument.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Juste sur les équipements, comme chaque année, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Nous regrettons qu'il y ait des bâtiments qui existent et qui ont été sortis de l'inventaire de Paris Centre, qui sont les anciennes mairies d'arrondissement du 1, 2 et 4. Nous le regrettons, je pense qu'il y a un autre conseil d'arrondissement d'opposition qui le regrette également. Nous allons nous abstenir et nous aurons, je crois, l'occasion de parler de la mairie du 4 en fin de conseil. Un peu de teasing.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Absolument, cela fait partie des vœux. Merci beaucoup, merci Julien ROUET. Merci à Luc FERRY de rappeler qu'en effet, j'ai omis de donner les procurations, alors je le fais tout de suite et je dirais un tout petit mot après, mais Luc l'a fait pour Shirley.

Shirley donne pouvoir à Luc FERRY, Yohann ROSZÉWITCH donne pouvoir à moi-même, Jean-Paul MAUREL à Jacques BOUTAULT, Audrey PULVAR à Karine BARBAGLI, Raphaëlle RÉMY-LELEU à Amina BOURI. Est-ce que j'ai oublié quelque chose ? Pacôme RUPIN, quant



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

à lui, est excusé. Je vous remercie, et donc ce sont ces pouvoirs qui sont à compter, je le dis pour l'administration derrière moi, vous avez le compte des voix qu'il faudra ajouter.

J'ajoute simplement, sans revenir aussi loin, cher Julien, que la sortie des mairies d'inventaire de proximité remonte à au moins deux années, mais je voudrais simplement rappeler que l'an dernier, c'était plus spectaculaire encore et c'était déjà Luc FERRY qui le présentait, nous avons ajouté des équipements de proximité extrêmement importants. Je pense, évidemment, au local de la Ville Neuve rénové par la Ville et qui a été inauguré en ce début d'année. Je pense au jardin Berthe WEILL qui est un jardin créé par la mairie du 3^e, de même que celui du colonel BELTRAME, Arnaud BELTRAME, dans la caserne des minimas. Et puis, et je le dis ici, parce qu'encore une fois il y a une actualité, il y a eu, il y a quelques jours, l'inauguration après 12 ans de travaux de la Bibliothèque Nationale de France avec son très beau jardin dessiné, entre autres, par Gilles CLÉMENT et qui, je vous le rappelle, devient, pour notre plus grand bonheur et celui de Corine FAUGERON, à l'inventaire de la mairie de Paris Centre. Nous aurons la joie, l'honneur, d'entretenir et de veiller sur ce beau jardin dans l'enceinte de la Bibliothèque Nationale de France sur son site historique de la rue de Richelieu, ou, en l'occurrence, de la rue de Vivienne, pour le jardin.

Voilà, je vous remercie. Je vous propose de passer aux voix sur ces deux délibérations telles que Luc FERRY a proposé de les regrouper. Il s'agit donc de la PC 2022 18 et de la DDCT 62.

Aurélien arrive in extremis pour pouvoir s'abstenir pour ce vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

| | | | |
|---|----|------------------|---|
| Nombre de conseillers présents | | 17 | |
| Nombre de votants | | 22 (5 pouvoirs) | |
| POUR | 19 | CONTRE | 0 |
| Abstentions | 3 | NPPV | 0 |
| Les délibérations sont adoptées à la majorité | | | |

Nous allons passer à l'examen des délibérations qui sont liées à la culture et c'est donc tout naturellement que Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques va présenter les prochaines délibérations avec, elle aussi, je crois une proposition de regroupement dans sa présentation, mais possiblement de vote disjoint pour que chacun puisse ne pas prendre part au vote en fonction de ses liens d'intérêt avec les différents organismes dont nous allons parler. Benoîte LARDY.

2022 DAC 49 Subvention (9 940 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

2022 DAC 187 Subvention (2 860 490 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre)

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

2022 DAC 297 Subvention de fonctionnement (710 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison du geste et de l'image Centre de recherche d'éducation artistique (Paris Centre)

2022 DAC 298 Subvention de fonctionnement (2 217 500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bonjour à tous et à toutes. En effet, je vous propose de présenter en une seule fois à la suite les unes des autres les délibérations DAC 49, 187, 297 et 298 du fait qu'elles concernent l'avant-dernier versement ou le solde de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022 sur lesquelles nous avons déjà émis un avis en décembre 2021 et qui sont en faveur d'institutions que vous connaissez parfaitement puisqu'elles reviennent chaque année. Avec ensuite, évidemment, un vote séparé pour chacune d'entre elles.

Pour la DAC 49, il s'agit d'accorder le deuxième versement, le versement du deuxième acompte de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association du Théâtre de la Ville qui exploite le Théâtre Sarah Bernhardt, Amina..., relocalisé à l'espace Cardin pendant les travaux, le Théâtre des Abbesses qui développe des projets en direction de tous les publics dans le cadre de partenariats avec, notamment, le milieu hospitalier et le champ social. Association qui est présidée par Xavier COUTURE et qui était dirigée depuis septembre 2008 par Emmanuel DEMARCY-MOTA, mais peut-être qu'il y a un nouveau...

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Toujours, toujours, pour le Théâtre de la Ville, pas de changement.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Pas de changement, d'accord très bien. Je crois que le conseil d'administration, Monsieur le Maire, je crois que vous êtes administrateur, donc vous ne votez pas.

Alors, par délibération faite en date des 14 et 17 décembre derniers, un premier acompte de 6 690 000 € lui a été versé et il est proposé d'accorder un deuxième acompte s'élevant à 2 750 000 €. Le solde de cette subvention totale de fonctionnement hors projet spécifique sera proposé lors d'un prochain conseil.

J'ai dit Amina parce que j'en profite quand même, toi qui voulais présenter un vœu en faveur des femmes, pour ces plaques expliquant ce qu'elles étaient, puisque nous essayons de mettre en avant les femmes, je pense que c'est vraiment un projet. Il faudrait vraiment renommer, restituer à Sarah Bernhardt son théâtre qui, je le rappelle, a été débaptisé au



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

moment de l'occupation de Paris parce qu'elle avait des origines juives. Je pense que c'est un vrai combat. Voilà, c'était pour la première.

La DAC 187 nous amène à visiter la Maison Européenne de la Photographie où se trouve actuellement la fabuleuse rétrospective de l'œuvre de Boris MIKHAÏLOV que je vous invite vraiment à aller voir. C'est un des plus grands, sinon le plus grand photographe artiste ukrainien, et c'est extraordinaire. Cette délibération est relative à la subvention de fonctionnement attribuée à la Maison Européenne de la Photographie et elle nous demande d'avaliser le versement du solde de celle-ci qui est de 1 084 196 €. Par délibération DAC 720 en décembre 2021, un acompte de 1 776 294 € avait été versé, ce qui porte la subvention 2022 à 2 860 490 €. J'en profite pour dire qu'il y a eu beaucoup de travaux réalisés ces dernières années et ils sont extraordinairement bien réussis, notamment l'accès aux handicapés avec un ascenseur absolument extraordinaire. Donc l'argent a été bien utilisé.

La DAC 297, Maison du Geste et de l'Image, je crois que peut-être Boris est administrateur ? Absolument. Elle est dirigée par Marie STUTZ depuis septembre 2018. Il s'agit également du solde de la subvention pour un montant de 254 000 €. Par délibération, toujours en décembre 2021, avait été accordée une subvention de 710 000 € dont un acompte de 60 % avait été versé, 450 000 €. Je rappelle cette association culturelle car elle est peut-être moins connue que les précédentes. Elle est fortement soutenue par le rectorat, sans programmation ni billetterie, ce sont des activités à destination des publics scolaires en lien avec d'autres structures culturelles, les établissements culturels scolaires aussi, évidemment. Sa mission est de développer avec le concours de professionnels l'initiation et la pratique artistiques dans les domaines du cinéma, du théâtre, de l'écriture et de diverses formes d'art contemporain et numérique. Elle a une activité vraiment de plus en plus croissante. Voilà pour la Maison du Geste et de l'Image.

Ensuite, une autre institution que nous connaissons bien, il s'agit de la DAC 298 pour la Maison des Pratiques Artistiques et Amateurs. Donc passage de la Canopée, mais pas seulement. C'est un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial depuis 2017. Les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil de Paris. Est-ce que quelqu'un fait partie du conseil d'administration ? Oui, voilà, je savais bien qu'il y avait quelqu'un, Véronique. Il s'agit, là aussi, du versement du solde de la subvention accordée de 2 217 000 € au titre de l'année 2022 dont un acompte de 1 420 000 € a été attribué par délibération, c'était la DAC 720 en 2021, en décembre dernier. Ce solde s'élève à 797 000 € et c'est l'objet de cette délibération. Juste un mot pour dire au public que la MPPA, dirigée par Sonia LEPLAT, a pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique amateur dans tous les domaines sans en privilégier un en particulier. Elle développe ses activités sur plusieurs sites, elle fait beaucoup de répétitions, de spectacles et elle collabore avec d'autres institutions culturelles. Elle répond d'ailleurs aussi à tous les appels à projets Art et Sport dans le cadre des Jeux Olympiques. Je voudrais dire qu'à notre invitation, la MPPA, cette année, produira des spectacles dans le cadre de La Culture Avant Toute Chose qui est proposée par notre municipalité et qui reprend le 4 octobre. Il y aura donc dedans, notamment, la Maison des Pratiques Artistiques et Amateurs. Nous en venons au vote.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Je reprends un instant le micro pour dire deux choses.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

La première est que, Aurélien VERON étant arrivé, il peut retrouver son rôle de secrétaire de séance que Julien ROUET avait assumé en son absence, il faut le dire.

Nous allons effectivement procéder à des votes dissociés. Je vous rassure sur un point, chères Benoîte et Amina, ce vœu, pour que le Théâtre de la Ville retrouve son nom, Sarah Bernhardt, a déjà été voté il y a, je crois, deux ans. Donc c'est prévu, et je crois que nous serons vigilants à la mairie de Paris Centre, pour qu'au moment de l'inauguration, en principe dès le mois de septembre prochain, le nom de Sarah Bernhardt soit bien visible et bien apposé. Effectivement, il a été retiré à deux époques différentes du nom du Théâtre de la Ville qui s'appelle bien aujourd'hui le Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt. De l'autre côté de la place, c'est peut-être la confusion, je ne suis pas membre du conseil d'administration, j'ai dit en plaisantant que je le serai quand il sera de nouveau à Paris Centre, pour l'instant il se déploie un peu partout en dehors de Paris Centre sur beaucoup de lieux dont deux que tu as cités. En revanche, le Théâtre du Châtelet, lui, est à la recherche officielle d'un directeur ou d'une directrice. Les jurys ont démarré dès aujourd'hui et l'appel à candidatures s'étant terminé, je crois, vendredi dernier. Donc, fumée blanche à attendre d'ici quelques mois pour le Théâtre du Châtelet dont, pour le coup, je suis administrateur.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Nous allons parler tout à l'heure, du Châtelet.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Exactement. Je vous propose donc de voter séparément sur chacune des délibérations qui ont été présentées par Benoîte en six minutes. Elle a dépassé d'une minute, mais pour quatre délibérations et donc elle n'a pas du tout dépassé. Tout va bien. Oui, pardon, Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'aimerais quand même, parce que tout à l'heure nous n'avons pas soumis au vote alors que c'est la loi. Nous avons le droit de déposer un vœu en séance, nous le soumettons au vote du conseil d'arrondissement, il dit oui, il dit non, mais ce n'est pas au Maire de choisir s'il le soumet ou pas. Voilà, mais bon. Ça, c'est une chose. Après, j'avais une question sur justement le Théâtre de la Ville. En fait, cela fait une dizaine d'années que cette salle est fermée, même peut-être plus, j'ai l'impression que depuis que je suis élue des travaux sont faits au Théâtre de la Ville. Donc, puisque j'entends qu'il y aurait une inauguration l'année prochaine, est-ce qu'il va réellement rouvrir ? Et nous aurons un théâtre à Paris Centre, le Théâtre de la Ville, Sarah Bernhardt, bien sûr, c'est moi qui avais déposé le vœu pour que cela s'appelle Sarah Bernhardt il y a quelques années. Donc, c'est une question sur la salle du Théâtre de la Ville.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Alors moi je l'espère, mais je ne suis pas prophète, il peut se passer tellement de choses d'ici là. Normalement, l'ouverture est prévue au premier ou au deuxième trimestre 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Absolument. Pour l'instant le directeur annonce septembre. Nous verrons ce qu'il en sera. Cela ne fait pas 10 ans, cela fait sept ans, mais c'est déjà beaucoup plus long que ce qui avait été prévu, en effet.

Quant au vœu, oui tu l'avais rapporté effectivement, je pense, à la mairie du 4^e. Il avait été, pour le coup pour rendre justice, présenté par Karen TAÏEB, et je crois qu'à l'origine il y avait également une élue d'opposition d'un autre arrondissement qui avait fait cette proposition. En tout cas, tout le monde était d'accord et ce sera donc chose faite bientôt.

Une intervenante

Merci Benoîte, pour cette bonne nouvelle.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose que nous votions d'abord sur la DAC 49. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle concerne donc le Théâtre de la Ville, je le rappelle. Je vous remercie.

| | | | |
|---|-----------------|--|------------|
| Nombre de conseillers présents | 17 | | |
| Nombre de votants | 21 (5 pouvoirs) | | |
| POUR : 21 | CONTRE | | |
| Abstentions | NPPV : 1 | | V. LEVIEUX |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | | |

La DAC 187 ensuite, qui concerne la Maison Européenne de la Photographie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

| | | | |
|---|-----------------|--|--------|
| Nombre de conseillers présents | 17 | | |
| Nombre de votants | 21 (5 pouvoirs) | | |
| POUR : 21 | CONTRE | | |
| Abstentions | NPPV : 1 | | A.WEIL |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | | |

La DAC 297 qui concerne la Maison du Geste et de l'Image. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | | | |
|--------------------------------|----|--|--|
| Nombre de conseillers présents | 17 | | |
|--------------------------------|----|--|--|

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

| | | |
|---|-----------------|--------------------------------|
| Nombre de votants | 20 (5 pouvoirs) | |
| POUR : 20 | CONTRE : 0 | |
| Abstentions : 0 | NPPV : 2 | B. JAMET-FOURNIER, A. VERON |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | |

Enfin, la DAC 298 qui concerne la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | | |
|---|-----------------|------------|
| Nombre de conseillers présents | 17 | |
| Nombre de votants | 21 (5 pouvoirs) | |
| POUR : 21 | CONTRE | |
| Abstentions | NPPV : 1 | V. LEVIEUX |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | |

Nous pouvons poursuivre avec des subventions d'équipement à d'autres structures culturelles et c'est toujours Benoîte LARDY qui les présente.

2022 DAC 52 Subventions d'équipements (98 200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8e, 11e, 15e).

2022 DAC 312 Subventions d'investissement (23 000 euros) et conventions avec trois associations d'accès à la culture et à la pratique artistique.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Oui, qui cherche ses documents.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il s'agit de la DAC 52 et peut-être de la DAC 312 (pour le public : DAC pour Direction des Affaires Culturelles car les délibérations sont présentées par Direction) qui concernent diverses structures culturelles et associations.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Voilà, tout à fait. Il s'agit donc de subventions d'équipement pour La Place à hauteur de 25 000 € et pour le Musée en Herbe, en ce qui nous concerne, pour 10 000 €.

Pour la DAC 52, la subvention d'équipement ne concerne évidemment pas que La Place, elle concerne quatre structures culturelles, moi je ne parle que de La Place puisqu'elle



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

concerne le Centre. La Place a besoin d'aménager un petit local existant sur place pour y créer un foyer à destination de son équipe permanente, c'est-à-dire son personnel, une vingtaine de personnes qui n'a aucun endroit pour se restaurer, prendre un café, etc. Nous avons visité les lieux, le local fait environ 20 m² et c'est vraiment une installation indispensable. La Place est dirigée depuis deux ans par Julien CHOLEWA avec Yannick FREYTAG et c'est une équipe très productive. J'en profite pour dire que le dimanche 2 octobre au forum se déroulera l'événement sport et culture Playin' Paris : tournoi de basket et DJ sets. Voilà pour La Place. Tout le reste, vous le connaissez, il y a une activité toujours débordante.

Pour la DAC 312 c'est une subvention d'équipement de 23 000 € pour trois associations d'accès à la culture et à la pratique artistique dont 10 000 € pour le Musée en Herbe dirigé par Sylvie GIRARDET. Le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter dans ce petit endroit et il est nécessaire de renouveler et d'adapter certains équipements, l'installation de barrières de protection dans les salles d'exposition, le remplacement des filtres UV de la verrière qui fait 55 m² et la création d'un meuble à feuilles pour les 8000 feuilles de format raisin et grand aigle que les ateliers utilisent chaque année et correspondant aux contraintes des espaces de stockage du musée. Le Musée en Herbe est formidable et le seul musée existant pour les enfants et pour les jeunes de 7 à 77 ans parce que c'est toujours très agréable d'y aller. C'est un musée qui s'est donné pour objet de faciliter à l'enfant l'apprentissage du monde des musées artistiques, scientifiques, techniques et des sociétés. Il propose une offre culturelle diversifiée sous la forme d'expositions temporaires de très haut niveau, de très grande valeur. Depuis ses débuts, le Musée en Herbe a accueilli 4 millions de visiteurs et s'est fait connaître par des expositions majeures d'un retentissement national et international, notamment celle de Keith Haring, de Vasarely et le musée imaginaire de Tintin, etc. Voilà, mes deux délibérations que j'ai réunies.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose que nous les dissociions pour le vote au cas où il y aurait des non-participations au vote. La DAC 52 qui, je le rappelle, concerne La Place. Nous avons au moins un administrateur, voire deux de La Place dans la salle. Pardon à Aurélien qui fait partie, je crois, des administrateurs et qui voulait s'exprimer.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je reviens en arrière sur la DAC 297, je ne peux pas prendre part au vote, il y a une correction sur le vote passé.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je demande que nous corrigions, effectivement, Aurélien ne prend pas part au vote sur la DAC 297, cela sera corrigé, cela ne change pas l'issue du vote. Merci.

Sur la DAC 52. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle concerne La Place. Je vous remercie.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

| | | |
|---|-----------------|----------------------------------|
| Nombre de conseillers présents | 17 | |
| Nombre de votants | 20 (5 pouvoirs) | |
| POUR : 20 | CONTRE : 0 | |
| Abstentions : 0 | NPPV : 2 | B. JAMET-FOURNIER C. FAUGERON |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | |

La DAC 312 qui concerne le Musée en Herbe. Je ne crois pas que nous ayons de membre du conseil d'administration ici. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | | |
|---|-----------------|--|
| Nombre de conseillers présents | 17 | |
| Nombre de votants | 22 (5 pouvoirs) | |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 | |
| Abstentions : 0 | NPPV | |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | |

Nous poursuivons encore avec des projets culturels et nous allons justement parler du Théâtre du Châtelet, du Théâtre Musical de Paris. Et c'est Benoîte qui poursuit avec la DAC 110.

2022 DAC 110 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre musical de Paris (Paris centre)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Voilà, et c'est là où, Monsieur le Maire, vous ne participez pas au vote.

Il s'agit d'une mise à disposition pendant trois ans, 36 mois, pour une redevance de 1200 € par an, ce qui représente, en fait, une aide en nature de la ville de 1 978 000 €. Nous sommes invités à donner notre avis sur la signature de cette convention d'occupation et la redevance de 1200 €. Je vais peut-être donner plus d'informations, surtout pour ces messieurs dames qui assistent au conseil. En mai dernier, afin de permettre au théâtre de poursuivre la préparation de la prochaine saison, a été approuvé le versement d'un deuxième acompte de subvention de fonctionnement d'un montant de 5 millions d'euros venant compléter celui approuvé par le conseil de Paris en décembre 2021 d'un montant de 9 192 000 €, ce qui fait donc un total de 14 192 000 €. Cela représente 14 250 m², ce qui est énorme, sur 12 niveaux, et la grande salle fait 1687 places. Notre avis est sur la signature de cette convention d'occupation et la redevance de 1200 €.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Merci beaucoup Benoîte. C'est donc une subvention en nature qui est donnée par la ville via cette convention.

C'est la Dac 110. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | | |
|---|-----------------|--------|
| Nombre de conseillers présents | 17 | |
| Nombre de votants | 21 (5 pouvoirs) | |
| POUR : 21 | CONTRE : 0 | |
| Abstentions : 0 | NPPV : 1 | A.WEIL |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | |

La DAC 702 maintenant, toujours Benoîte.

2022 DAC 702 Subventions (8 500 euros) en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La DAC 702 concerne une subvention de 2500 € pour l'association L'Autre Livre, là, nous sommes dans l'édition indépendante et une subvention d'un montant de 1500 € pour So'BD. Ce sont vraiment deux associations extrêmement importantes pour l'édition indépendante, d'ailleurs vous les connaissez parce qu'il y a un salon à la Halle des Blancs Manteaux pour L'Autre Livre et So'BD. Et d'ailleurs, nous accueillons aussi So'BD dans La Culture Avant Toute Chose. Il y aura juste avant le salon une conférence sur l'histoire de la bande dessinée illustrée à cette occasion. L'Autre Livre, le salon, il y a à peu près 6000 visiteurs sur trois jours et encore bien plus sur le salon de So'BD.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. C'est la DAC 702, je crois que c'est 2500 € à L'Autre Livre et 2000 à So'BD, le total de la délibération, mais une association ne nous concerne pas, étant de 1500 €.

Je vous propose de voter pour cette DAC 702. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | | |
|---|-----------------|--|
| Nombre de conseillers présents | 17 | |
| ² Nombre de votants | 22 (5 pouvoirs) | |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 | |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 | |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | | |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Nous poursuivons, toujours avec Benoîte et c'est la DAC 242, l'Art pour Grandir

2022 DAC 242 Subventions (241 000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'Art pour Grandir, c'est tous les ans, c'est à peu près la même chose que l'année dernière avec une légère petite augmentation. La subvention était de 239 000 € en 2021 et là elle est de 241 000 € pour huit structures culturelles dans le cadre du dispositif l'Art pour Grandir et des temps d'activités périscolaires. Le dispositif l'Art pour Grandir a été créé il y a 13 ans pour permettre à tous dès le plus jeune âge d'accéder aux œuvres d'art et aux pratiques artistiques, ce qui est un objectif majeur de la ville. L'Art pour Grandir implique 150 établissements culturels ou associations, 620 écoles parisiennes, 102 collèges et 304 centres de loisirs. Cela n'a pas tellement changé par rapport à 2021.

Le Théâtre de la Ville – le Théâtre Sarah Bernhardt, mais là c'est l'association du Théâtre de la Ville – est l'un des plus importants, voire le plus important acteur de ce dispositif et il y a à peu près 3000 enfants qui en bénéficient, 14 écoles, 16 collèges. Une subvention de 35 000 € est proposée pour son action de sensibilisation au spectacle vivant qui s'appuie sur une quinzaine de spectacles dans ses trois théâtres associés et théâtres partenaires, des consultations de poésie musicale et dansées dans les établissements scolaires et centres de loisirs. Tous les gens qui ont des enfants ou des petits-enfants savent ô combien ce programme est apprécié et important. En 2022, un petit ajout sera développé : un laboratoire de création permettant d'améliorer l'accessibilité des spectacles aux enfants sourds et malentendants dont nous parlions tout à l'heure pour l'école Victor Hugo notamment. Ils proposent également aux établissements une formation pour les enseignants, des ateliers en amont et en aval des spectacles ainsi qu'un accès privilégié aux répétitions et aux coulisses du théâtre lors des visites scolaires. Il y a également, pour 2022, un renforcement de la programmation à destination des plus petits de cinq et six ans.

Enfin, une deuxième subvention de 150 000 € est proposée pour le projet que l'association du Théâtre de La ville développe dans le cadre des temps d'activités scolaires.

Je vous prie de bien vouloir approuver ces deux subventions qui sont exactement celles de 2021.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte.

C'était la DAC 242. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Jacques ? Non pardon. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 17 |
| Nombre de votants | 22 (5 pouvoirs) |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | |

Nous poursuivons avec la DAC 607. Une partie des crédits dits Bloche pour une délibération qui avait été reportée pour une association en tout cas.

2022 DAC 607 Subvention (7 500 euros) à l'association Comité d'animation culturelle Paris 1 au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Il s'agit en fait de la DAC 607, une subvention de 7500 € à l'association Comité d'animation culturelle Paris 1 au titre de l'action culturelle locale Paris Centre. C'est dirigé par Carla ARIGONI que tout le monde connaît. Nous lui avons demandé cette année de produire plus que d'entremettre, tout le monde sourit, et nous verrons et nous veillerons à ce qu'elle fasse plus de production que d'entremise comme elle avait l'habitude de le faire pour la mairie du 1^{er} arrondissement auparavant puisque c'est nous, à présent, qui accueillons les associations. Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette subvention de 7500 € pour cette année.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Nous saluons aussi le nouveau nom de cette association qui s'appelle désormais Comité d'animation culturelle Paris 1. C'est la DAC 607. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 17 |
| Nombre de votants | 22 (5 pouvoirs) |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | |

Nous allons clore, pour le moment en tout cas, cette phase de discussion sur les projets artistiques et culturels qui nous enchantent, mais il faut passer à un sujet qui nous intéresse au moins autant, cher Jacques BOUTAULT, que je dois appeler puisque c'est lui qui va parler de la DAE pour la Direction de l'Attractivité des Territoires.

DAE 56 qui concerne des subventions et des conventions avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie. Je donne la parole à Jacques BOUTAULT en sa qualité d'Adjoint.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

2022 DAE 56 Conventions et subventions de fonctionnement (350 000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

J'étais en train, Monsieur le Maire, de tenter de corrompre votre administration, mais impossible.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Mais sans succès !

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Vraiment, de marbre, de fer ! Je les en félicite, d'ailleurs.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Et donc, c'est Jacques en tant qu'Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi. Je le dis parce que ce matin, ces sujets faisaient l'objet d'une présentation aux commerçants de Paris Centre en la présence de Jacques BOUTAULT et de Dorine BREGMAN et peut-être que nous pourrions dire un mot même s'il n'y a rien à voir avec la délibération. Merci Jacques pour la DAE 56.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je vous en prie Monsieur le Maire. Je vous présente donc rapidement cette délibération car elle est assez classique pour notre conseil puisqu'il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à apporter des subventions à des entreprises de l'économie sociale et solidaire dont l'efficacité en matière de reprise d'emploi des personnes qui ont en sont les plus éloignées n'est plus à démontrer. Non seulement il s'agit d'aider ces entreprises de l'ESS, mais aussi ces entreprises qui participent à l'économie circulaire. Vous savez que l'économie circulaire



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

c'est l'économie qui sert à faire des déchets des ressources, de recycler, de réemployer plutôt que de jeter et d'incinérer.

Cette délibération fait suite à l'appel à projets qui a été lancé par la Ville de Paris en février 2022 auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire pour développer les projets d'ESS en lien avec la protection de l'environnement à base d'économie sociale et solidaire. Vous voyez, c'est un projet très vertueux. Le comité de désignation a étudié 45 candidatures et en a retenu 17. Nous devons apporter notre subvention pour un total de 350 000 € à chacune de ses 17 structures. Je ne vous en présente que deux parce qu'elles sont en activité dans le centre de Paris.

Emmaüs Alternatif qui gère notre ressourcerie, je ne vous la présente pas. Elle fait un travail formidable et nous avons encore, le week-end dernier fêté ses quatre ans d'existence avec le Maire, Dorine et des élus étaient présents, Corinne et Amina.

Et puis la deuxième structure sur laquelle je voulais attirer votre attention est HAWA au féminin qui se trouve dans le 3^e arrondissement. C'est une association qui a pour but de mettre la mode au service des personnes en matière d'insertion en luttant contre le gaspillage alimentaire. Ils restructurent, ils font de l'« upcycling », c'est un bel anglicisme, sur les vêtements, c'est-à-dire qu'ils les rendent nickel à partir de chutes de tissus haut de gamme. Il y a un terme français pour « upcycling » ? Réemploi, voilà, ils réemploient des vieux vêtements qu'ils restructurent à partir de chutes de vêtements de luxe haut de gamme. Vous voyez si c'est beau comme projet ! Je vous propose, en votant cette délibération, de leur accorder une subvention de 35 000 €. Merci pour votre attention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. C'était la DAE 56. Je propose réemploi avantageux, mais je ne sais pas si c'est très académique. Nous verrons, nous allons demander à Jimmy BERTHÉ qui va présenter la prochaine qu'il nous parle de la mode et du sujet de prédilection de la mode en ce moment, l'« upcycling », nous allons en reparler. C'était la DAE 56 proposée au vote par Jacques BOUTAULT. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 17 |
| Nombre de votants | 22 (5 pouvoirs) |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | |

Pour la prochaine délibération, toujours DAE, 160 fois-ci, c'est Jimmy BERTHÉ en sa triple qualité d'Adjoint chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs, puisque ces trois thèmes sont convoqués dans cette prochaine délibération qui concerne l'école Duperré.

2022 DAE 160 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1 918 200 euros) et subventions d'investissement (1 350 000 euros), au titre des exercices 2022 et 2023

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, chères habitantes et chers habitants. Cette délibération concerne les écoles d'arts appliqués Duperré, Boule et Estienne. Comme vous le savez, l'école Duperré pour Paris Centre est spécialisée dans les métiers d'art et de création liés au travail textile, mais aussi à une offre de formation sur les matériaux de la céramique qui est très prisée à Paris et en France. L'excellence de sa formation n'est plus à démontrer, nous la remarquons chaque année à travers le nombre d'anciens étudiants récipiendaires de prix ou présents dans de nombreuses expositions. Je pense notamment, à Paris Centre, à la dernière exposition au pavillon de l'Arsenal, Séries Limitées, avec le travail de Lucie Ponard, diplômée de Duperré, qui travaille dans le domaine du design circulaire et de l'écoconception.

Il vous est proposé d'attribuer à ces trois écoles, d'une part des dotations de fonctionnement d'un montant de 1 918 200 € pour 2023, d'autre part des subventions d'investissement pour un total de 1 350 000 € au titre de l'année 2022.

Cette proposition est plus que nécessaire dans un contexte de hausse du coût des matières premières et du prix de l'énergie. Pour faire face à la montée de ces coûts, nous pouvons aussi dire que les écoles d'art se sont engagées à chercher de nouvelles ressources externes et à limiter leurs dépenses énergétiques. Les subventions municipales d'investissement sont, elles, destinées à l'équipement des écoles d'arts appliqués en mobilier, matériel et en travaux d'aménagement pour l'année scolaire 2022 – 2023. L'école Duperré pourra, par exemple, acheter une pareuse, une surjeteuse, une machine à tisser ou encore un découpe laser et pourra poursuivre le réaménagement de ses espaces de création, et notamment un Fab Lab au rez-de-chaussée. Je vous propose donc de voter pour cette délibération. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Merci Jimmy pour ces noms de métiers, d'outils qui sont autant de métiers. C'était la DAE 160, je vous propose de la mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 18 |
| Nombre de votants | 22 (4 pouvoirs) |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | |

Je salue la présence de Raphaëlle RÉMY-LELEU qui reprend donc son pouvoir et pourra voter elle-même.

Nous passons à une autre délibération. Elles sont en principe proposées par la Ville par ordre alphabétique des Directions, ce qui amène, parfois, l'absence de sens à



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

l'enchaînement des délibérations, même si nous essayons de regrouper celles qui sont du même thème. C'est pour cela que nous passons abruptement à une délibération qui est proposée par la Direction des Affaires Juridiques, mais qui concerne un logement et qui est rapportée par Gauthier CARON-THIBAUT puisqu'il s'occupe, vous le savez, de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat. Gauthier CARON-THIBAUT pour la DAJ 17.

2022 DAJ 17 Protocole d'accord tripartite entre la Ville de Paris, la SCI GENERALI RÉAUMUR et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 rue du Nil – 75002 Paris

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas vraiment d'un logement, il s'agit d'enlever des étais sur un immeuble, c'est ultra technique. Les habitants et les anciens élus du 2^e arrondissement savent bien la situation de l'immeuble, des deux immeubles, du 1 et du 3, rue du Nil qui sont opposés dans le cadre d'un contentieux. Il s'avère que la Ville de Paris est historiquement propriétaire d'une partie du terrain qui est situé devant le 3 ainsi que d'une partie du mur pignon étant donné que le terrain est concomitant au mur pignon. Après tout un tas de médiations dont je vous passe la teneur, un ravalement et une dépose de l'étaï a été acté. Il était de toute façon obligatoire, mais la réalisation vient d'être actée. Vu que nous sommes impliqués dans cet imbroglio juridique, la médiation a atterri sur le fait que la Ville de Paris prendrait en charge 50 % des coûts de travaux. En conséquence de quoi, cette délibération autorise la Maire de Paris à signer l'accord qui nous permettra de sortir de ce contentieux. Merci Monsieur le Maire.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier qui, patiemment, avec nous, s'emploie à faire disparaître tous les étais présents dans le centre de Paris, notamment dans le 3^e arrondissement. Mais là, en l'occurrence c'est le 2^e, nous allons y arriver. Il y en a d'autres qui sont en train de disparaître, nous ferons peut-être une communication sur la fin des étais. C'était la DAJ 17. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non ? Jacques BOUTAULT qui a, je pense, bien suivi ce dossier de la rue du Nil. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 18 |
| Nombre de votants | 22 (4 pouvoirs) |
| POUR : 22 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Nous entrons dans la phase du conseil qui est toujours dédiée aux affaires scolaires et c'est donc évidemment Karine BARBAGLI qui va prendre les prochaines délibérations en commençant par la DASCO pour la Direction des Affaires Scolaires. DASCO 64 et peut-être aussi la suivante.

2022 DASCO 64 Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DASCO 80 Caisse des écoles (Paris centre) - Subvention d'investissement (31 013,30 euros) au titre de la restauration scolaire du collège François-Couperin

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Absolument, nous proposons de regrouper la DASCO 64 et la DASCO 80 qui concernent la caisse des écoles de Paris Centre avec pour commencer le versement de subventions exceptionnelles aux caisses des écoles parisiennes pour un montant de 4 750 000 € afin de les aider à surmonter la hausse des prix des denrées alimentaires, des matières premières et des fluides. À ceci s'ajoutent des facteurs déjà bien identifiés : la baisse de fréquentation des cantines jusqu'en mars de l'année dernière en raison de la crise sanitaire, les fermetures de classes que nous avons connues pendant cette période, mais également des hausses des valeurs du point des indices des agents et du SMIC. Ce plan d'urgence vient en aide aux caisses des écoles qui remontent des problèmes de trésorerie plus particulièrement. Sur la caisse des écoles de Paris centre, c'est une subvention qui a été demandée en mai dernier pour un montant de 30 000 €.

Sur la DASCO 80, il s'agit d'une subvention pour du matériel pour la modernisation du réfectoire du collège François Couperin. Maintenant, le collège François Couperin est rattaché à la caisse des écoles de Paris Centre depuis la rentrée et il était nécessaire de racheter des armoires froides et j'en passe. Donc la caisse des écoles bénéficiera d'une subvention d'investissement de 31 013,30 € à ce titre.

Je vous demande de bien vouloir voter ces deux délibérations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Antoine SIGWALT.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Bonjour Monsieur le Maire. Merci Karine BARBAGLI. Bonjour aussi aux habitants de Paris Centre qui sont venus nombreux ce soir, je m'en réjouis. Simplement, nous allons voter pour ces deux délibérations, mais sur la première, la DASCO 64, en fait vous parlez d'une



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

subvention exceptionnelle alors qu'il y a peut-être des éléments qui sont un peu structurels, notamment la hausse du point d'indice qui va être répercutée les années suivantes aussi. Est-ce qu'il ne faut pas aussi penser à prendre une partie en charge par les parents, par le prix du ticket, et une partie, effectivement, par les subventions comme vous le faites ? Nous pouvons aussi nous poser la question, quand nous voyons que d'autres arrondissements n'ont pas besoin de voter cette subvention. Qu'est-ce qui explique que, par exemple, dans le 5^e, le 6^e, le 12^e, le 16^e, le 17^e, les caisses des écoles n'ont pas besoin de cette subvention exceptionnelle alors qu'ils ont aussi été confrontés à la hausse du prix des denrées alimentaires, à la hausse du point d'indice et peut-être aussi la baisse de la fréquentation pendant la crise COVID ?

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ces subventions-là ont été prévues en mai quand il n'y avait pas toutes les informations que nous avons aujourd'hui, en particulier sur la hausse des fluides. Il y a un dialogue de gestion ouvert avec toutes les caisses des écoles en ce moment. Je pense que toutes vont avoir besoin de subventions à ce titre et que c'est une première version des subventions versées puisque la Ville de Paris a décidé, dans ces temps difficiles, de maintenir au même tarif les repas des cantines. Donc, automatiquement, cela aura un impact sur la gestion des caisses des écoles. Nous avons discuté avec la directrice de la caisse des écoles, et ces décisions prises en mai auront des montants bien différents qui vont être demandés dans le cadre du dialogue de gestion.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. J'ajoute qu'en fait la taille des caisses des écoles dont nous parlons n'est pas la même. Évidemment, celle de la caisse des écoles de Paris Centre a une bien plus grande taille que celle du 5^e ou celle du 6^e. Il y a un effet mécanique avec l'augmentation du point d'indice et tous ses effets qui sont ceux des décisions de la Ville de Paris. Il y a un mécanisme qui fait que la Ville impose aux caisses des écoles, sans remettre en cause des décisions de la Ville, un certain nombre d'indexations et de décisions qui sont ensuite subventionnées, c'est bien normal. Et la caisse des écoles de Paris Centre, dans sa structure de ressources humaines est particulièrement impactée par toutes les décisions sur le coût des ressources humaines, pour le meilleur et pour le pire, et ce sont plutôt de bonnes nouvelles pour ces agents, mais il est logique que la Ville intervienne pour le compenser. Karine l'a rappelé tout à l'heure, la décision a été prise, nous pouvons être d'accord ou pas, à ce stade en tout cas, sur le fait de ne pas répercuter sur les prix payés par les parents les hausses des différents intrants de la caisse des écoles. Nous verrons ce qu'il en sera l'année prochaine. Si les prix des denrées alimentaires et de l'énergie continuent à flamber, peut-être que cette décision fera l'objet d'un débat. Mais pour l'instant, c'est ce qui nous amène à demander cette subvention. C'était la DASCO 64 et la DASCO 80. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Nombre de conseillers présents

19

Nombre de votants

23 (4 pouvoirs)

POUR : 23

CONTRE : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Abstentions : 0

NPPV : 0

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

Nous poursuivons avec des dotations de fonctionnement et des subventions travaux. Cette fois-ci, c'est aussi une proposition de regroupement, je crois, avec la DASCO 69 et suivantes.

2022 DASCO 69 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)

2022 DASCO 70 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)

2022 DASCO 71 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

La DASCO 69, 70 et 71.

La DASCO 69 concerne les dotations complémentaires de fonctionnement pour 2022 comme nous le faisons, je pense, à chaque conseil de secteur. Cette délibération présente le montant total des dotations complémentaires qui serviront pour 47 collèges publics parisiens pour pallier la hausse du prix du chauffage et de l'électricité, mais également à assurer le financement du transport des élèves qui n'ont pas d'équipement de proximité pour les cours d'EPS. Cette dotation s'élève à 619 430 € et le seul établissement concerné à Paris Centre est le collège Poquelin pour un montant de 7000 €.

Ensuite, nous avons des subventions pour travaux qui concernent le collège François Couperin pour le remplacement d'une carte de cabine d'ascenseur pour 2966 €.

Donc, un montant de dotations complémentaire total de 619 430 € plus 131 679 € pour 2022. J'essaie de faire le plus vite possible en vous expliquant.

Ensuite, nous avons deux délibérations importantes puisqu'il s'agit des dotations initiales de fonctionnement des collèges. Il y a deux délibérations car il y a deux modes de gestion des collèges. Il y a les collèges publics autonomes et les collèges qui sont en cité scolaire.

Nous commençons par les collèges publics autonomes pour lesquels cette délibération vote les dotations initiales de fonctionnement pour 85 collèges avec les dépenses pédagogiques, de maintenance, d'entretien des locaux et de fluides. Il s'agit de forfaits éducatifs à l'élève qui sont basés sur des effectifs de la rentrée 2021. Pour Paris Centre, nous notons une petite hausse, je pense que c'est lié, pour Montgolfier à 89 186 € par rapport à 84 762 €. Cela concerne du transport, puisqu'il y a la création d'une nouvelle section Raid Team Nature qui nécessite d'aller dans des équipements à l'extérieur. Le collège Couperin a



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

bénéficié d'une dotation exceptionnelle qui a fléchi vers les fluides. Pour le total de cette dotation, le montant s'élève à 10 947 737 €.

Pour ce qui est des deux cités scolaires de Paris Centre, Victor Hugo et Charlemagne, comme vous le savez, et cela a déjà été l'objectif d'un vœu, c'est la région qui est en charge des travaux, du personnel et du fonctionnement de ces 29 collèges. Cette délibération vise à voter les dotations initiales sur les dépenses pédagogiques de fluides et d'entretien. Je me permets de faire un rappel des difficultés que nous avons et que nous connaissons avec la région, qui sont récurrentes sur les travaux du collège Victor Hugo et du collège Charlemagne et qui impactent vraiment le fonctionnement de ces collèges. Ce n'est toujours pas réglé malgré le vœu que nous avons fait. Pour ces cités scolaires nous avons un montant total de 2 779 333 € et une situation stable pour les collèges de Paris Centre.

Je vous remercie de voter ces trois délibérations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine BARBAGLI pour ces explications techniques, mais très pédagogiques. Effectivement, nous distinguons dans les délibérations les collèges en cité scolaire ou pas, c'est-à-dire s'ils sont regroupés avec un lycée, lorsqu'il y a collège et lycée sur le même site. Merci d'évoquer la situation de Victor Hugo qui nous préoccupe beaucoup sur l'annexe du site d'Epernon, qui est très menacé et pour lequel nous espérons que les travaux vont enfin être faits, en tout cas les démarches vont être faites. C'était donc les DASCO 69, 70 et 71. Je vous propose, s'il n'y a pas de demande en sens inverse, de les voter de manière groupée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| Les délibérations sont adoptées à l'unanimité | |

Je n'ai pas salué la présence, pardon, de Christel TORIELLO qui nous a rejoints. Bienvenue à ce conseil de Paris Centre.

Nous poursuivons avec les DASCO, les deux dernières, je crois.

2022 DASCO 87 Subventions (284 000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.

2022 DASCO 96 Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

DASCO 87 et DASCO 96.

La première concerne des financements de 54 résidences artistiques dans les collèges parisiens avec 40 structures culturelles dont une dizaine de Paris Centre. À ce jour, et à notre grand regret, il semble qu'aucun collège de Paris Centre ne bénéficie de ces programmes, donc nous allons fermement y remédier avec Benoîte cette année. L'année dernière, nous avons deux collèges qui en bénéficiaient avec la Maison de la Poésie et le Carreau du Temple. Nous allons regarder pourquoi et comment cela s'est passé, mais en tout cas il y a une subvention de 284 000 € pour ces résidences artistiques dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.

Ensuite, nous avons la DASCO 96 qui concerne les dotations pour le soutien de la Ville aux projets éducatifs. Ce calcul de dotations s'établit en fonction du groupe académique de classement des établissements. Le montant total est de 1 087 099 € avec des montants divers pour Paris Centre selon le classement des collèges. Lorsque par exemple vous voyez Couperin 3800 € et pas 5000 €, c'est qu'il leur restait une somme non utilisée l'année dernière qui a été déduite de la subvention de cette année, bien entendu.

Je vous invite à voter ces deux délibérations, la DASCO 87 et la DASCO 96.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des questions ? Sinon, je vous propose de voter ensemble comme proposé les DASCO 87 et 96. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| Les délibérations sont adoptées à l'unanimité | |

Nous allons poursuivre avec les délibérations qui émanent de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance relatives aux crèches. C'est donc Karine BARBAGLI qui va poursuivre.

J'interromps un instant le cours de ce conseil pour vous parler de ce qui s'est passé au lycée Simone Weil. Vous l'avez peut-être vu dans la presse. Nous avons été, évidemment, informés avant que l'affaire soit médiatisée par le commissariat et par l'école et le lycée. Karine, comme moi-même avons pu soutenir les équipes enseignantes très choquées par l'incident. Je vous rappelle que lors d'une sortie scolaire, au moment où la sortie scolaire entrait dans un des locaux municipaux, en l'occurrence la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, il a été demandé à une élève de retirer son voile, laquelle ayant refusé a communiqué avec sa famille et son frère a menacé l'enseignante de représailles y compris envers sa personne. Il y a donc eu un grand émoi tout à fait normal de l'école. Les policiers ont agi assez rapidement, il y a eu une garde à vue et nous avons évidemment assuré



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

toute l'équipe enseignante de notre soutien le plus total avec une fluidité parfaite entre les services de la police, les services de la Ville et l'académie. Sur cette affaire, il n'y a pas beaucoup de choses que je puisse dire à ce stade. Voilà, je voulais simplement rendre compte devant ce conseil. Merci.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Merci pour cette intervention. Je crois que c'est important, effectivement, de rappeler les principes et de défendre le corps enseignant qui souvent se sent démuni, pas toujours soutenu par son administration. Je crois que c'est important que les élus soient là et soient clairs sur la ligne. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien. Je dois dire que là, en l'occurrence, je crois que désormais ce sera de cette manière-là que cela se passera. Il y a une entente parfaite entre le lycée, l'académie, la préfecture et l'ensemble des élus et je vous en remercie.

Je vous propose de passer à l'examen des délibérations DFPE 91, 107 et 117 si nous les regroupons qui concernent toutes des avenants avec des associations avec des conventions avec des crèches.

2022 DFPE 91 Subvention (185 619 euros), avenant n° 1 à l'association Le Figuier (Paris centre) pour la crèche collective (Paris centre).

2022 DFPE 107 Subvention (25 492 euros), et avenant n°1 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2022 DFPE 117 Subvention (302 610 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (11e) pour la structure multi-accueil « Morland »

2022 DFPE 143 Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Il y a différents modes d'accueil, nous allons quand même détailler un tout petit peu, mais assez rapidement bien sûr.

La DFPE 91. Cette délibération vote une subvention de 169 759 € pour la crèche associative Le Figuier. C'est une crèche associative, mais avec un accueil collectif qui peut accueillir 30 enfants. C'est une association que nous suivons tout particulièrement parce qu'elle n'a

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

pas de grande association adossée, c'est une association de quartier. Je vous propose de voter cette subvention.

Ensuite il y a la DFPE 107 qui concerne, cette fois, une subvention et un avenant à l'Association Crèche Parentale du Marais. Une crèche parentale qui se trouve rue Miron dans le 4^e qui peut accueillir jusqu'à 12 enfants. Le modèle des crèches parentales est également un modèle d'accueil collectif, mais à partir du moment où l'enfant marche, les parents doivent s'investir dans la gestion de la crèche un jour, deux jours selon les modalités de la direction et que le CA décide. La subvention pour cette crèche parentale est de 25 492 €.

Ensuite nous avons une subvention pour la crèche dont j'ai parlé lors de la communication de rentrée avec la crèche Morland Crescendo. Crescendo est un grand groupe, enfin une grande et belle association pour laquelle nous avons cinq structures à Paris Centre. La crèche Morland peut accueillir 66 enfants, avec une subvention de 302 610 € pour cette première année d'ouverture et une convention d'objectifs pour une durée de deux ans et demi. Nous avons eu la chance d'attribuer une bonne partie de places lors de la commission de crèche d'hier. Cette crèche est volontaire et participera avec nous au pied d'immeubles que nous appelons ruche qui est organisé samedi 1^{er} octobre à la Félicité, sous les arcades. Vous êtes les bienvenus. La subvention est d'un montant de 302 610 €.

Pour finir, j'allais oublier la DFPE 143 qui est la mise en œuvre d'un plan de soutien sur les acteurs associatifs pour un montant de 498 065 € pour 80 associations. Quatre associations sont à Paris Centre. Le CASPE pour un montant de 4140 €, la Crèche Parentale du Sentier pour un montant de 2300 €, la crèche est fermée, mais nous maintenons la possibilité du versement d'une aide pour couvrir les frais de fermeture puisque cette crèche est en liquidation. Ensuite nous avons l'association Crèche Parentale du Marais pour une subvention exceptionnelle de 4600 € et ensuite l'association du Figuier pour le même montant. Cela permet d'aider à la pénurie de recrutement des professionnels, la hausse du prix de certaines matières premières et la future revalorisation du SMIC puisque les auxiliaires de puériculture ont changé d'indice.

Voilà, je vous propose de voter ces quatre délibérations ensemble.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Karine qui a proposé d'en regrouper quatre et non pas trois comme je l'avais dit tout à l'heure, merci des explications. Il y a beaucoup de modes de garde en crèche : les crèches parentales, les crèches familiales, les crèches collectives, les haltes-garderies et puis les assistantes maternelles ou parentales. Ce sont tous ces modes de garde qui peuvent être choisis par les parents pour diverses raisons, que nous soutenons de différentes manières, merci de l'avoir expliqué et d'en rendre la cohérence.

Et puis, j'aurais pu tout à l'heure au titre des communications, saluer la livraison du bâtiment Morland. Nous sommes très heureux de cette opération qui permet d'installer comme jamais, je crois, dans l'histoire, en tout cas récente, du centre de Paris, autant de logements, de logements intermédiaires, de logements très sociaux avec les commerces que nous avons inaugurés il y a quelques semaines avec Dorine BREGMAN. Je réitère l'annonce qui a été faite par Karine BARBAGLI concernant cette opération de ruche, c'est-



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

à-dire une rencontre avec les habitants de tous nos services sociaux avec des animations pour qu'ils puissent se sentir accueillis et à proximité du service public. Cela tombe bien, si vous voulez venir au café du maire ce jour-là, ce sera au même endroit, ce sera aussi à Morland, au Titi Palacio, donc vous pouvez faire les deux.

Je propose que nous votions ces quatre délibérations, DFPE 91, 107, 117 et 143, s'il n'y a pas de demande d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| Les délibérations sont adoptées à l'unanimité | |

Nous allons changer de sujet à nouveau et parler de travaux dans une piscine. C'est notre Adjointe au sport, à la culture physique également, Benoîte LARDY qui présente la délibération DCPA 20 pour Direction de la Construction Publique et de l'Architecture.

2022 DCPA 20 Protocole transactionnel - Modalités de reprise du carrelage des plages du bassin de la piscine Saint-Merri (4e)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Merci Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas directement de sport, mais de carrelage, comme quoi le sport mène à tout, même à la plomberie ou au carrelage. Donc, il s'agit de la piscine Saint-Merri suite au phénomène de glissance constaté postérieurement au délai de garantie de parfait achèvement, et, évidemment, tout est là.

Pour mémoire, la réception totale des travaux a eu lieu le 31 août 2019, donc avant notre mandature, avec une période de réserve de 10 mois qui prenait fin le 23 juin 2020, période de confinement total puisque je crois que nous avons été en confinement du 17 mars au 11 mai 2020 et puis ensuite.... Bref. Des problèmes de glissance du carrelage dans le pédiluve ont été immédiatement observés et signalés dès la réouverture de la piscine, ce qui a conduit Bouygues à remplacer le carrelage après évidemment des études qui ont montré que vraiment ce n'était pas du tout adapté. En revanche, le phénomène de glissance des carrelages des plages de la halle bassins n'a été constaté qu'après le 23 juin 2020, date qui fixait le délai de garantie de parfait achèvement. J'ai parlé du confinement parce qu'évidemment, pendant toute cette période la piscine n'a pas été beaucoup utilisée, voire très peu et il y avait assez peu de baigneurs, je suppose que c'est pour cela que cela n'a pas pu être constaté plus tôt.

Toujours est-il que Bouygues a quand même fait réaliser des essais sur place, a constaté une glissance supérieure à ce qui était admissible, mais a considéré d'abord que c'était le type de nettoyage réalisé par le gestionnaire de la piscine qui avait altéré les caractéristiques du carrelage. Évidemment, la Ville n'a pas accepté ces conclusions, faisant

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

valoir que toutes les autres piscines parisiennes de la Ville étaient nettoyées de la même manière sans pour autant connaître ce problème de glissance. Entre ces deux choses, le fait que le délai était dépassé et que Bouygues reconnaissait qu'il y avait quand même un problème, le remplacement du carrelage a été demandé, mais Bouygues n'a pas voulu. En fait, chacun était en tort, l'un de ne pas avoir signalé à temps, l'autre d'avoir mis probablement un carrelage qui ne correspondait pas.

Suite aux études il a été proposé de mettre un revêtement permettant de rendre ce carrelage non glissant à nouveau, ce qui évitait, évidemment, une fermeture de la piscine pendant des mois et des mois. Pour éviter un processus judiciaire long et onéreux à l'issue incertaine, les deux parties se sont entendues sur le protocole de transaction qui consiste donc à répartir par moitié les travaux.

Mon avis est qu'il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un procès. Je soumetts à votre approbation cette convention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. C'est la DCPA 20. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Donc, une explication de vote. Nous allons voter contre ce mauvais arrangement parce que c'est tout de même un très mauvais arrangement. Et puis peut-être qu'au prochain conseil nous proposerons un vœu pour éviter de prendre à nouveau Bouygues pour construire des piscines parce que choisir un constructeur de piscines qui ne sait pas que certains pavés sont plus glissants que d'autres, je pense que c'est vraiment un très mauvais constructeur de piscines.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je rappelle quand même que nous nous félicitons de la modernisation de la piscine Saint-Merri Marie Marvingt, puisque nous vous l'avions nommée ainsi à l'issue d'un référendum auprès des habitants. Marie Marvingt, du nom de cette aviatrice, et c'est quand même une très belle piscine avec son nouveau bassin en inox, même s'il y a des petits problèmes de glissance qui sont en voie d'être réglés. C'est la DCPA 20. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Nous comptons les voix, merci. C'est pour ce côté-ci de la table, d'accord. Tout le reste du conseil et leurs procurations, je laisserai l'administration faire le compte. Je vous remercie.

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

| | | |
|---|------------|---|
| POUR : 18 | CONTRE : 5 | A. BOURI J. BOUTAULT C. FAUGERON J-P MAUREL R. REMY-LELEU |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 | |
| La délibération est adoptée à la majorité | | |

Nous passons à des délibérations sans aucun lien avec les précédentes puisqu'elles concernent le cadre de répartition d'un certain nombre de budgets qui sont les budgets de la mairie de Paris Centre. C'est donc tout naturellement que je vais redonner la parole à Luc FERRY en sa qualité de responsable des bâtiments et des finances. C'est Luc FERRY donc qui présente les DDCT 60 et 61.

2022 DDCT 60 Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

2022 DDCT 61 dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

Luc Ferry, délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci Monsieur le Maire. Oui, c'est cela. Chers collègues et cher public, oui nous avons regroupé ces deux délibérations, la DDCT 60 et 61 parce qu'elles sont intimement liées. La 61, je pense l'évacuer un peu vite en fait. Ce sont deux délibérations qui sont soumises pour avis au conseil d'arrondissement.

La DDCT 61, c'est l'autorisation qui est faite au conseil d'arrondissement, donc aux mairies d'arrondissement, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite des dotations allouées par la mairie. Donc je vous proposerai de vous positionner sur ce point.

Sur la DDCT 60, il est peut-être intéressant de s'arrêter un petit peu. Je ne me souviens plus combien de temps nous avons. En fait on nous soumet pour avis les modalités de calcul de dotations qui sont faites aux mairies, la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale qui n'ont pas changé depuis 2009, mais il est intéressant d'expliquer un petit peu comment cela se fabrique. Sur la dotation de gestion locale, nous avons une part vraiment basée sur les équipements qui sont à la charge des mairies d'arrondissement, qu'ils soient dans leur inventaire ou pas. D'où le lien avec la précédente délibération, la délibération que nous avons votée tout à l'heure avec l'entrée dans l'inventaire de certains bâtiments et la sortie d'autres. La deuxième part se base sur des critères sociaux, professionnels et démographiques de l'arrondissement, ce qui me semble juste. Sur la dotation locale d'animation, c'est vraiment la part des dotations sur lesquelles les mairies d'arrondissement ont le plus de latitude, et comme son nom l'indique, elles sont engagées pour financer l'animation locale, les événements de proximité, l'information aux citoyens

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

de Paris Centre et éventuellement des projets associatifs issus des conseils de quartier, par exemple. Nous avons un calcul qui se fait, il y a une première part qui est la même pour toutes les mairies d'arrondissement de Paris, et pour l'autre part, nous allons également nous baser sur des critères socio-économiques et démographiques du quartier en nous basant sur des données issues des foyers fiscaux relevant de la commune et notamment des habitants de la commune et particulièrement de la première tranche du revenu fiscal de référence. Il n'est pas inintéressant d'avoir quelques chiffres sur la situation des habitants. Je ne vais pas donner beaucoup de chiffres, mais sur la population c'est intéressant de voir et d'avoir ces données. En 2023, notre secteur Paris Centre a perdu encore des habitants, c'est une tendance générale. Aujourd'hui, nous sommes 100 668 habitants contre 101 120 habitants en 2021. Il y a un chiffre qui est intéressant puisqu'il est impliqué dans le calcul de la dotation de l'animation locale, c'est justement les foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence 2020. À ce jour, en 2022, il y avait 14 391 foyers qui relevaient de cette première tranche, l'année précédente, il y avait 13 750 foyers qui étaient concernés par cette première tranche. Donc nous avons une évolution que nous pouvons justement interpréter par une volonté de mixité sociale de notre arrondissement.

Sur la dotation en elle-même en valeur absolue, nous avons une légère augmentation de cette dotation qui passe de 234 719 en 2022 à 292 375 au budget 2023.

Je vous remercie et je sou mets donc ces deux délibérations à votre approbation, à votre vote. Donc la DDCT 61 et la DDCT 60.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Luc FERRY. Ce sont des délibérations-cadres, c'est un peu frustrant puisque nous expliquons le cadre, mais nous ne voterons pas les montants spécifiques exacts avant l'issue du dialogue budgétaire qui est en cours. Ce sera l'objet d'une autre discussion dans un prochain conseil. Merci en tout cas pour ces explications, qui nous permettent de vérifier, contrairement à ce qui est souvent dit, que nous avons plus de 100 000 habitants à Paris Centre, c'est vrai depuis au moins deux ans, c'est une source de joie.

C'étaient donc ces deux délibérations, s'il n'y a pas de vote dissocié je vous propose de les voter ensemble. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| Les délibérations sont adoptées à l'unanimité | |



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Il s'occupe des étais, mais plus généralement des murs mitoyens, c'est de nouveau Gauthier qui revient nous présenter une autre histoire de murs mitoyens. C'est une délibération DEVE, ce sont des espaces verts parce qu'elle concerne un mur mitoyen avec un jardin. Corine FAUGERON connaît bien puisqu'il s'agit du Clos des Blancs-Manteaux. C'est la DEVE 80 et c'est Gauthier CARON-THIBAUT qui nous la présente.

2022 DEVE 80 Travaux de démolition et reconstruction d'un mur mitoyen - Avenant à la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat de Copropriétaires du 18 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e)

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement, je m'occupe des étais. Je m'occupe aussi de la qualité des parpaings et si les parpaings ne sont pas beaux, nous demandons à les remplacer par des pierres et c'est effectivement ce qui se passe sur cet immeuble situé au 18, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, un immeuble dont nous sommes mitoyens. Encore une fois, dans le passé, il y a eu une médiation sur les travaux à réaliser avec un programme de travaux qui prévoyaient des murs en parpaings. Finalement nous allons faire des murs en pierre et cela valait bien une délibération en conseil de secteur puis au conseil de Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci pour cette résolution aussi d'une de vieille affaire. Corine FAUGERON qui connaît.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ai une question. Puisque Gauthier CARON-THIBAUT s'occupe des murs, nous avons un problème sur le jardin du Potager des Oiseaux et j'aimerais bien savoir quand il va rouvrir parce que les jardiniers n'en peuvent plus d'attendre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

D'accord. Nous en avons déjà discuté lors des conseils, je propose que nous discussions de cela entre élus dans les nombreuses occasions que nous avons, mais que nous votions d'abord sur cette délibération, la DEVE 80 qui concerne...

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Je ne savais pas que ce n'était pas l'élue en charge des jardins qui s'occupait des murs de jardin, donc c'est pour cela que je pose la question. Je viens de découvrir. Merci beaucoup.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Mais Gauthier CARON-THIBAUT s'est déjà exprimé sur le Potager des Oiseaux, sur les travaux qui sont en cours, les délibérations, les négociations et les médiations entre la Ville et les différents syndicats. Je pense qu'il le fera volontiers à nouveau. Pour la DEVE 80. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|---|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| La délibération est adoptée à l'unanimité | |

Nous ne quittons pas pour autant Gauthier CARON-THIBAUT qui, pour le coup, nous parle vraiment logement avec la DLH 181 qui concerne le 32, rue Réaumur et qui peut être groupée, non, je ne sais pas, avec celle du 5, boulevard Saint-Denis.

2022 DLH 181 Location de l'immeuble 32, rue Réaumur (Paris centre) à ELOGIE-SIEMP-Bail emphytéotique

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. Peut-être, avant d'aborder cette délibération, si vous m'autorisez à répondre à ma chère collègue qui a à peu près accès aux mêmes personnes du cabinet que moi et qui savait depuis les réunions de préparation de ce conseil d'arrondissement que ces délibérations étaient effectivement du ressort de ma délégation, que sur le mur Potager des Oiseaux, comme cela lui a déjà été répété dans d'autres instances que ce conseil d'arrondissement, mais bon, il faut rendre les choses publiques, tant mieux, actuellement, sur cet immeuble doit être traité le ventre du mur pignon, donc l'intérieur du bâtiment. Les copropriétaires ne vont pas tarder à avoir une AG. À l'époque, avant l'été le syndic de copropriété attendait les devis. Donc l'AG de la copropriété va pouvoir se tenir afin de voter les travaux, des travaux structurels qui cette fois-ci seront finaux et nous pourrons à ce moment-là rouvrir le jardin. Tout cela ne dépend pas de la seule volonté de la Ville de Paris, mais dépend bien évidemment du rythme auquel la copropriété tient ses Assemblées Générales. Dès que nous aurons l'information, les élus de ce conseil et, bien évidemment, les usagers du jardin seront les premiers informés.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Je vais donc continuer sur la DLH 181 qui est une bonne nouvelle pour notre arrondissement puisque c'est une délibération qui concerne la transmission en bail de l'immeuble situé au 32, rue Réaumur que nous avons préempté. C'est un immeuble de neuf logements, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus encore pour l'instant puisque nous avons préempté l'immeuble, nous transférons à Élogie et nous reviendrons vers vous pour pouvoir valider le programme de réhabilitation de cet immeuble. Bien évidemment, je pense que les critiques vont fuser sur le loyer capitalisé, mais encore une fois, c'est un dispositif qui va s'étendre, cela va donc effectivement s'étendre dans nos pratiques et cela va s'étendre aussi dans les critiques qui sont continuellement apportées à chacune de ces délibérations. Sachez que le loyer capitalisé autorisé par les services de l'État était de 2 900 000 € et que la Ville de Paris a décidé de demander auprès d'Élogie une récupération de 1 370 000 €. Malgré ces loyers capitalisés, la réhabilitation de cet immeuble sera menée à bien. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'est une invite, peut-être à votre avancement, Aurélien VERON.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le maire, cher Gauthier CARON-THIBAUT, les loyers capitalisés ont déjà été abordés, alors évidemment il coupe l'herbe sous le pied. C'est un mécanisme qui permet à la mairie de Paris de capter les loyers sur 65 € de bail emphytéotique, la durée du bail en tout cas, tout de suite. Et donc, c'est au bailleur de s'endetter et non pas à la mairie de Paris. Cela permet de dépenser l'argent de cette dette en dépenses courantes alors que c'est interdit si la dette est directement prise par la mairie de Paris. Cela étant dit, il s'agit d'une préemption même si techniquement ce n'est pas exactement une préemption. Le mot préemption figure en début de la délibération, donc nous ne créons pas des logements, nous basculons des logements privés vers du logement social, cela va rétrécir encore plus le marché privé et tirer les loyers vers le haut. Le montant des travaux on ne le connaît pas. J'ai juste un souhait avant de voter contre cette délibération pour ces raisons, préemption donc pas de création et loyers capitalisés, c'est-à-dire un montage financier qui heureusement va s'arrêter en décembre. Est-ce que vous allez tenir compte de la situation des locataires et éviter qu'ils soient mis à mal par le bailleur social qui dans plusieurs cas, maltraite les loyers locataires actuels parce qu'ils franchissent les seuils et sont insidieusement chassés de leur logement pour être remplacés par des locataires qui rentrent dans les critères des bailleurs sociaux ? Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je laisse Gauthier répondre sur ce sujet bien connu.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Merci Monsieur le Maire. Déjà, cette préemption est une manière de prendre soin des locataires puisque vous savez très bien que si jamais nous n'avions pas agi, actuellement, sur le marché parisien, si cela avait été un acteur privé lucratif qui avait acheté cet immeuble, il y aurait certainement une réhabilitation qui aurait été précédée d'une vente à la découpe, ou en tout cas de congés délivrés pour travaux lourds sur cet immeuble et du coup de 9 foyers qui auraient été mis à la rue. Le fait d'être basculé dans le patrimoine social leur donne des garanties d'être maintenus dans les lieux. Garanties qui sont effectivement modulées par une loi qui s'intéresse aux conditions financières, aux conditions de ressources des locataires de ces immeubles. Et, comme dans le parc social déjà en place ou comme dans le parc social en cours de réhabilitation, il y a effectivement des contrôles sur les ressources des locataires qui peuvent amener soit à une augmentation du loyer, soit à la mise en place d'un surloyer, soit au bout d'un certain temps à une rupture du bail et donc une expulsion du logement pour des personnes qui dépassent allègrement, fois deux, fois 3, fois 4, les montants plafond pour pouvoir intégrer le parc social. Et aussi, nous sommes amenés, il faut le dire, cela arrive assez souvent, encore un immeuble récemment, à devoir rompre des logements qui sont utilisés à titre de résidence secondaire par les locataires et ce n'est pas la vocation première d'un logement à Paris, et en tout cas pas d'un logement dans le parc social. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas comme cela que cela se passe. Pour être intervenu dans pas mal de dossiers, en général, nous les mettons plutôt sur un loyer qui correspond à leur capacité de financement. Mais oui, la préemption, en l'occurrence technique de l'immeuble a permis de créer du logement social. Il faudrait reconnaître que dans le centre de Paris nous n'avons pas beaucoup d'opportunités de construction. Nous avons des opportunités de transformation de bureaux comme à Morland, mais pas beaucoup d'opportunités de construction, nous en conviendrons, ni de tour, ni même de grand-chose à part quelques petites surélévations, et donc il faut bien trouver des moyens de garantir le maintien de familles, d'habitants, de mixité sociale au centre de Paris. Je suis bien content que le sujet des loyers capitalisés disparaisse, ce qui nous permettra de parler du fond et de la mixité sociale, construite ou non, au centre de Paris.

Voilà c'était la DLH 181. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Je vous remercie.

| | | |
|--------------------------------|-----------------|---|
| Nombre de conseillers présents | 19 | |
| Nombre de votants | 22 (4 pouvoirs) | |
| POUR : 18 | CONTRE : 4 | J. ROUET A. SIGWALT C. TORIELLO A. VERON |
| Abstentions : 0 | NPPV : 1 | S. WIRDEN |
| La délibération est adoptée | | |



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Nous poursuivons avec la DLH, la Direction du Logement et de l'Habitat, avec Gauthier CARON-THIBAUT pour l'immeuble du 5, boulevard Saint-Denis.

2022 DLH 188 Location de l'immeuble 5, boulevard Saint-Denis (Paris- Centre) à la RIVP- avenant à bail emphytéotique.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération très technique, du coup je vais être très rapide. Il s'agit uniquement de faire un avenant au bail emphytéotique de cet immeuble aux 5, boulevard Saint-Denis qui appartient à la RIVP. Un avenant qui va satisfaire ma collègue Dorine BREGMAN puisqu'à travers cet avenant nous ouvrons un droit à renouvellement ou à indemnité si un congé est délivré par le bailleur social aux locataires commerciaux de cet immeuble puisqu'il y a également des conditions de gestion des locaux commerciaux particulières dans le parc social avec des commercialités diminuées, etc. Cet avenant permet de garantir les locataires commerciaux dans leurs droits.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci c'était la DLH 188. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous changeons encore de sujet et nous allons parler de valorisation des déchets, ou plutôt du réemploi. C'est la DPE, pour la Direction de la Propreté et de l'Environnement, DPE 21 et c'est Jacques BOUTAULT qui va nous parler à travers la Boutique sans Argent, nom magnifique du retraitement, de la valorisation des déchets.

2022 DPE 21 Subventions (27 000 euros) et conventions avec deux associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Tout à fait. Savez-vous, Monsieur le Maire, combien de déchets sont collectés chaque jour à Paris? 3000 tonnes, je n'ai aucun mérite, c'est dans la délibération. Cette délibération nous invite à accorder une subvention à deux structures. L'une située dans le 11^e arrondissement qui s'appelle Agir pour le Quartier Popincourt et l'autre qui s'appelle la Boutique sans Argent. Ce sont deux structures qui travaillent sur des démarches zéro déchet, c'est-à-dire qui mènent des opérations de sensibilisation auprès des commerçants, des riverains et des établissements scolaires pour inciter certains secteurs de Paris à réduire au strict nécessaire leurs déchets dans un objectif de n'en produire plus aucun. Si cette délibération vous est soumise, c'est parce que la deuxième de ces structures, la Boutique sans Argent, sise dans le 12^e arrondissement, demande une subvention pour étendre des boutiques avec des dispositifs du même ordre que celle qu'elle gère dans le 12^e arrondissement, c'est-à-dire un lieu, une boutique, un magasin solidaire dans lequel les particuliers apportent des dons et repartent avec des objets dont ils peuvent avoir besoin sans qu'il y ait eu de transaction financière et sans troc non plus. On prend et on dépose autre chose, ou on ne reprend rien, ou on ne dépose rien et on prend, selon ses besoins. Cette pratique a été dotée de grandes satisfactions par ceux qui l'utilisent et c'est bien pour cela que l'idée a émergé de créer des structures dans d'autres lieux que le 12^e arrondissement sur le même principe, notamment dans Paris centre. La structure, pour cette opération de disséminer ces bonnes pratiques, demande une subvention de 7000 € que je vous invite à lui accorder en votant la DPE 21. Merci pour votre attention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Jacques. Est-ce qu'il y a des questions? Je vous propose de passer aux voix sur la DPE 21. Qui vote contre? Qui s'abstient? Ne prend pas part au vote? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous allons changer à nouveau de sujet et voter sur des délibérations, en tout cas débattre de délibérations qui émanent de la DSOL, cette nouvelle Direction dont j'avais annoncé la création, la Direction de la Solidarité. C'est la DSOL 55. Nous parlons d'inclusion numérique et bien entendu nous en parlons avec Catherine TRONCA, Adjointe en charge de la santé publique et environnementale et des solidarités entre les générations et de l'accessibilité universelle, tous ces sujets qui sont convoqués dans cette belle délibération.

2022 DSOL 55 Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues et cher public. Cette délibération que je vais vous présenter concerne l'attribution de conventions et subventions à hauteur de 465 000 € à 25 associations pour leur action favorisant l'inclusion numérique qui est devenue un enjeu social et politique majeur. Nous sommes dans un monde qui favorise de plus en plus la dématérialisation et il paraît nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser. À l'heure actuelle, 28 % de la population française est éloignée du numérique. La crise sanitaire a confirmé ces difficultés et a rendu plus prégnantes les inégalités d'accès à l'équipement informatique et à la connexion internet. Pour répondre à ces défis, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique en partenariat avec la caisse d'allocations familiales, pôle emploi, la CPAM et la mission locale. Ainsi, en 2018 – 2019, une soixantaine de structures associatives ont été financées. En 2020 – 2021, une trentaine de structures ont été financées uniquement par la Ville. En novembre 2021, l'ensemble des parties prenantes ont élaboré un second volet de stratégie parisienne d'inclusion numérique qui est maintenant 2022 – 2025. Afin de consolider cette nouvelle dynamique, il convient de sécuriser financièrement dès maintenant et pour quatre ans 5 associations structurantes au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs.

En ce qui concerne Paris Centre, les associations proposées sont Emmaüs Connect, à hauteur de 40 000 € pour tout Paris dont 15 000 € sont dédiés aux agents de la Ville et 25 000 € aux associations, c'est le même montant que l'année dernière. La deuxième association est l'association franco-chinoise Pierre Ducerf à hauteur de 4000 €.

Je vous propose d'accorder le soutien à ces associations pour leur action et vous prie de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. J'en profite pour dire que si la mairie et l'ex-mairie du 2^e arrondissement n'est plus un équipement de proximité, elle n'en demeure pas moins le siège de notre centre d'action sociale, de nos services sociaux et elle abrite aussi, parce que nous avons voulu l'y accueillir, l'association Emmaüs Connect dont il est question ici. Emmaüs Connect fait de l'inclusion numérique et était auparavant à la mairie du 3^e arrondissement. Elle travaille désormais pour tout Paris Centre en étant logée à la mairie du 2^e arrondissement. Je voulais le souligner. C'était donc la DSOL 55. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Nous poursuivons avec Catherine TRONCA qui nous parle cette fois-ci de l'association Passerelle-Assist'Aidant.

2022 DSOL 88 Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

C'est la DSOL 88. Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Passerelle-Assist'Aidant dans le cadre du schéma 2017 – 2021 Seniors à Paris et plus particulièrement dans l'engagement à l'accompagnement aux aidants. L'association a mis en place un dispositif novateur en proposant aux aidants familiaux un accompagnement personnalisé en faisant intervenir à domicile, selon leurs besoins propres, une équipe pluridisciplinaire de professionnels tels que des psychologues, des sophrologues, mais aussi des socio-esthéticiennes, des coaches en nutrition, des conseillers en droit des familles. Tout cela est très divers et le but est d'améliorer la qualité de vie de la famille et d'apaiser les tensions éventuelles de ces aidants. Un étroit partenariat est établi avec la Maison des Aînés et des Aidants Centre afin d'établir des plans d'intervention qui sont à la fois une évaluation initiale, un accompagnement et un suivi puis une orientation des bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun.

Pour 2022, l'association qui intervient dans Paris Centre souhaite poursuivre l'action menée en la développant par un accroissement du nombre du suivi de l'accompagnement psychologique d'aidants accompagnés. Compte tenu de la qualité du projet présenté, il est proposé d'attribuer à cette association Passerelle-Assist'Aidant une subvention de 40 000 € au titre de 2022. Je vous prie de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Catherine. Un sujet, celui des aidants, qui est un grand sujet pour nous et pour Véronique LEVIEUX aussi et nous aurons d'autres délibérations, j'espère, pour les aidants, mais en attendant c'était la DSOL 88. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous allons parler urbanisme et aménagement et nous retrouvons donc Gauthier CARON-THIBAUT qui est celui qui a parlé au plus grand nombre de moments différents du conseil



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

de secteur à ce stade. DU 22 et DU 136 qui concernent les Halles. Je propose que Gauthier CARON-THIBAUT nous explique tout.

2022 DU 22 Opération d'aménagement Les Halles (Paris Centre) - Déclassement et Cession à la SCFHP - Échange foncier avec la RATP.

2022 DU 136 Aménagement Les Halles (Paris Centre) - Convention avec la RATP et la Société d'Exploitation des Parkings et du Forum des Halles pour la mise à jour du Plan de prévention contre les inondations.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Monsieur le Maire, mes chers collègues c'est une délibération un peu drôle parce qu'en fait c'est une délibération de bonneteau. Quand nous regardons cette délibération, nous pouvons unanimement dire cela.

La DU 22 concerne les travaux qui ont été menés aux Halles de 2010 à 2018, comme vous le savez la restructuration du pôle transport la création des jardins Nelson Mandela, la Canopée, la restructuration des voies souterraines des Halles. Avant la clôture administrative et financière nous devons finaliser un certain nombre d'échanges fonciers entre les acteurs du chantier à savoir la Ville et la société civile du Forum des Halles de Paris puisqu'à chaque fois, quand nous faisons un chantier de cette dimension, nous ne pouvons pas tout prévoir, il y a parfois des petites erreurs qui sont faites et nous nous rendons compte d'un certain nombre de problématiques essentiellement au moment de l'entretien des voies qui nécessitent de faire des passations (c'est pour cela que j'ai appelé cela le bonneteau) d'un certain nombre de lots de propriétaires privés au propriétaire public qu'est la Ville de Paris.

Cette délibération vise à déclasser et à vendre à la Société Civile du Forum des Halles de Paris un certain nombre de circulations horizontales et des circulations verticales qui sont des circulations ne nécessitant pas l'accès aux équipements publics qui seront créés aux Halles ni même au pôle de transport et qui n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine public. Cette délibération vise également à déclasser et à vendre à la Société Civile du Forum des Halles un certain nombre de lots qui n'ont absolument rien à voir avec des équipements publics, à savoir des surfaces à usage commercial, des réserves déportées, des locaux techniques et, bizarrerie parmi les bizarreries, des places de parking au centre d'un grand parking qui s'étaient retrouvées être propriété de la Ville de Paris en tant que telle. Il y a également un certain nombre d'autorisations à donner pour pouvoir vendre un certain nombre de lots, cette fois-ci non pas à la société civile, mais à la RATP pour mettre en cohérence un certain nombre de volumétries avec leur usage car nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un certain nombre de propriétés qui étaient vraiment à l'usage de la RATP qui se trouvaient propriété de la Ville de Paris. Ces situations à chaque fois ubuesques entraînent un certain nombre de problématiques d'entretien et il fallait remettre les choses à leur place et à leur bon propriétaire. Cette délibération vise à organiser ces déclassements, ces échanges et ces ventes de lots entre la Ville de Paris, la RATP et la Société Civile du Forum des Halles.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

J'en profite Monsieur Maire présenter la DU 136 qui, vu que nous sommes aussi sur les Halles est une délibération qui prévoit tout simplement la création d'un groupement de commandes entre les trois acteurs que je viens de citer à savoir la Ville, la Société d'Exploitation des Parkings du Forum des Halles de Paris ainsi que la RATP pour pouvoir lancer un appel d'offres afin de doter ces trois acteurs d'un plan de prévention contre les inondations du Forum des Halles qui est une prestation budgétée à hauteur de 84 312 € au total incluant les frais d'ingénierie portés par la RATP et qui sera prise en charge à hauteur de 33 % par la Ville de Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier pour cette délibération qui concerne les Halles qui sont quasiment finies maintenant. Demain nous assisterons à l'inauguration du dernier bout des travaux d'Unibail dans la dernière rue installée qui clôturera cette opération d'aménagement très longue et ces délibérations en font partie. DU 22 et DU 136 que nous pouvons regrouper ? Si vous en êtes d'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous avons d'autres délibérations qui sont présentées par la Direction de l'Urbanisme, mais que Gauthier présente, notamment celle qui concerne la place Edmond Michelet.

2022 DU 65 Déclassement et cession d'un local au 7 place Edmond Michelet (4e).

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit d'un local qui est proposé à la vente. Un local au sein d'un immeuble qui a été vendu par la Ville de Paris à Paris Habitat en 1984 sauf quelques lots. Donc, encore une fois nous nous retrouvons en copropriété avec un lot, le lot 12 au sein de cet immeuble 1 à 7 place Edmond Michelet. J'ai découvert cela à la lecture de cette délibération. Ce lot consiste en un local de 40 m² plus 12 m², 40 m² dédiés à des toilettes publiques inutilisées depuis 2009 et 12 m² dédiés à l'utilisation d'une fontaine à eau. Ces locaux sont totalement inutilisés à défaut d'être vides et ils ne sont pas facilement utilisables au regard des obligations de service public et au regard de l'entretien qu'imposent ces immeubles. Paris Habitat a fait savoir qu'il était intéressé par l'achat de



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

ce lot afin de pouvoir y mener un projet de développement durable pour ses locataires et d'y installer un local de tri et un local à vélo.

Aussi, cette délibération vise à autoriser la cession par la Ville de Paris à Paris Habitat de ces 40 m² inutilisés pour un montant de 63 232 € hors-taxes.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'était la DU 65. Y a-t-il des questions ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Ce qui nous conduit à parler d'un autre projet d'urbanisme, Réinventer Paris, et d'un projet qui est dans le 3^e arrondissement et que Gauthier CARON-THIBAUT connaît bien, celui des Ateliers des Beaux-Arts.

2022 DU 84 APUI « Réinventer Paris – les dessous de Paris » site des Ateliers des Beaux-Arts 48 rue de Sévigné (Paris Centre) – Régularisation de la procédure de déclassement par anticipation.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. Je ne vous parlerai pas du contenu du projet en tant que tel, qui effectivement est un projet issu de Réinventer Paris, je laisserai ma collègue Benoîte LARDY si elle souhaite en parler vous demander la parole. Il s'avère que cet immeuble est une propriété de la Ville de Paris, qui y prodiguait des cours dans le cadre de ses Ateliers Beaux-Arts. C'est un immeuble assez particulier, pas forcément adapté à une activité d'enseignement avec des hauteurs sous plafond très fortes. C'est vraiment un hôtel particulier typique du Marais avec à l'intérieur des représentations protégées au titre des monuments historiques. Les Ateliers Beaux-Arts qui s'y déroulent ont vocation en 2024 à rejoindre les locaux refaits à neuf de la chapelle internationale dans le 18^e arrondissement. Dans le cadre d'une délibération que nous avons votée en 2019, il a été prévu un déclassement du bâtiment. Un déclassement est un processus qui vise à retirer un immeuble du patrimoine public pour pouvoir l'attribuer, le vendre à un acteur privé. Donc une délibération de 2019 a orchestré ce déclassement et prévoyait un bail à construction pour l'opérateur Emerige qui s'engage à réhabiliter et à mener le projet culturel pour lequel il a été retenu assorti de trois conditions : le versement d'un loyer annuel, un bail à construction qui fait qu'il deviendra propriétaire in fine au bout de 50 ans et le paiement à

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

la Ville de Paris dès l'acquisition du bien d'un montant de 4 750 000 €. Donc un bien qui coûte à la ville en termes entretien, qui n'est pas optimum pour une activité va pouvoir retrouver une activité ouverte sur l'ensemble du public sans forcément être inscrit à des cours et va rapporter à la Ville. C'est une manière pour nous de valoriser intelligemment le programme. Il s'avère que cette délibération est aussi très technique puisqu'en fait nous nous sommes rendu compte que si nous avons précisé dans l'intitulé de la délibération de 2019 la date de désaffectation de l'immeuble au 9 décembre 2026, nous avons oublié de la mentionner dans le contenu même de la délibération. Cette délibération vise à réparer notre erreur en précisant bien la date de désaffectation de cet immeuble qui sera livré en 2026. C'était une délibération particulièrement intéressante. Merci Monsieur le Maire.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier de rappeler que l'essentiel de cette délibération a été voté en 2019 et qu'il s'agit d'une sorte d'amendement technique. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

En 2019 je n'étais pas dans le 3^e et donc je n'étais pas au courant de cette délibération que j'ai découverte sur cet ordre du jour. En effet, cela a été voté en 2019, mais je pense qu'il est temps d'arrêter les choses. Je ne suis pas du tout d'accord sur le côté intéressant parce que pour moi la logique comptable n'est pas vraiment ce qui fait une politique intéressante. Donc aujourd'hui nous l'acceptons en votant cette délibération puisque pour l'instant rien n'est fait, c'est encore un immeuble de la Ville de Paris et donc il faut, nous pouvons empêcher les choses, nous pouvons revoir les choses. En votant contre, nous pouvons empêcher la fermeture d'un espace culturel à vocation sociale dans le projet d'Emerige LVMH, c'est la même chose. LVMH occupe de plus en plus tout le centre de Paris, en tout cas beaucoup chez nous, il n'y a qu'à voir à la Samaritaine où tous les lieux LVMH sont affichés, c'est très impressionnant. LVMH propose une ferme où les gens pourront sans doute louer des imprimantes 3D, or, nous avons vu tout à l'heure qu'il était peut-être possible d'avoir accès à une imprimante 3D à l'école Duperré et j'ai trouvé que c'était formidable. Je ne suis pas sûre que nous ayons besoin d'une ferme d'imprimantes 3D à la place d'un lieu d'enseignement artistique supérieur qui existe depuis plus de 50 ans, depuis 1983 à cet endroit-là. L'endroit a été choisi particulièrement parce qu'il était central et comme ce sont des cours du soir cela permettait à tout un chacun d'y accéder facilement. Sans doute à la chapelle internationale des lieux sont beaucoup plus neufs, je ne sais pas s'ils sont plus adaptés, ils sont beaucoup plus neufs et sans doute plus agréables à occuper, mais ce n'est plus du tout central et cela ne permet pas à tous de la même façon d'accéder à cet enseignement en cours du soir. C'est quand même très particulier, ce sont des personnes qui travaillent toute la journée et qui à l'issue de leur cours essaient d'avoir accès à l'art. C'est pour cela que je dis que c'est un lieu culturel à vocation sociale. Je pense aussi, dans le bâtiment qui fait un peu plus de 1000 m², est adjoint un jardin de 500 m². Aujourd'hui, avons-nous envie de privatiser des jardins ? Surtout que l'engagement du bail à construction dure sur les 15 ans, c'est-à-dire que pendant 15 ans il y aura la ferme de



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

l'imprimante, il y aura un studio de création numérique et un restaurant, surtout, puisqu'il faut que nous mangions partout...

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est trois minutes pour une intervention et une minute pour une explication de vote donc il faudrait conclure.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Oui, mais je vais continuer un tout petit peu quand même.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Non, non, il faudrait conclure.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je pense qu'il faut arrêter la privatisation de ce jardin, il faut arrêter la fermeture de ce bâtiment où 80 artistes délivrent l'enseignement à des postulants et puis il faut aussi arrêter avec les sous puisque le loyer est de 10 000 € annuels c'est-à-dire moins que les 33 m² que mon fils loue dans le 11^e. Et c'est pour LVMH.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, merci Corine. Une autre demande de prise de parole... merci beaucoup. Luc FERRY demande la parole.

Luc Ferry, délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Le groupe Communiste et Citoyen va s'associer au vote du groupe Écologiste. Nous avons bien compris que la procédure d'attribution a été respectée selon les normes des politiques publiques, que ce déclassement a été voté. Néanmoins, par principe nous nous opposons, comme vient de le dire Corine, à la multiplication des déclassements de bâtiments d'intérêt général dans Paris et à Paris Centre en particulier comme à l'image de ce qui se passe à l'Hôtel-Dieu où une grosse partie va être déclassée d'intérêt général au profit d'intérêts privés. Merci. Nous allons donc voter contre.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Conseillère Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Nous avons aussi la Maison de l'Europe comme cela.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Une réponse rapide, Aurélien VERON.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour ce projet parce qu'il me semble qu'au contraire, c'est un lieu qui est tout à fait adapté à créer un écosystème de jeunes artistes. Je rappelle que Roland Dumas est un homme qui s'est fait tout seul, c'est un fleuron français de quelqu'un qui est parti de zéro, avec zéro aide et qui est extrêmement actif au soutien des artistes, des jeunes artistes français et européens, qui est présent sur la scène, qui a un rôle éminemment moteur aujourd'hui pour faire monter, faire vivre et rayonner les artistes français. Il connaît très bien le monde de l'art, dans les logements sociaux ou privés il aide les artistes français à s'exprimer et à vivre en donnant des budgets. Ici, il veut construire une fabrique des arts en plein Marais, c'est-à-dire près des galeries d'art contemporain, près de Pompidou. Les Beaux-Arts ne sont pas très loin sur l'autre rive, c'est un quartier qui correspond exactement à ce qu'il veut faire et les arts numériques sont en pleine expansion. Je crois que c'est tout à fait cohérent, c'est un projet qui est prometteur avec quelqu'un qui est vraiment aujourd'hui un des moteurs de la création contemporaine, la jeune création contemporaine qui a besoin de ces soutiens-là.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Nous pouvons rappeler simplement qu'Emerige dont Roland Dumas est le dirigeant a livré aussi l'immeuble Morland qui l'avait emporté dans le cadre d'un autre Réinventer Paris, mais c'est un autre projet. Je propose que nous passions voix sur ce vote, chacun a pu s'exprimer et il a été rappelé par Gauthier CARON-THIBAUT que non seulement la délibération, mais surtout la procédure d'attribution des lauréats dans le cadre des appels à Réinventer Paris avait déjà fait l'objet d'un vote et d'une conclusion. C'est la DU 84. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

| | | |
|--------------------------------|------------------|-------------------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 | |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) | |
| POUR : 16 | CONTRE : 7 | A. BOURI J. BOUTAULT |



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

| | |
|--|--|
| | C. FAUGERON L. FERRY J-P MAUREL R. REMY-LELEU S.WIRDEN |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous passons à une délibération présentée par la Direction de l'Urbanisme, qui concerne les commerçants de Notre-Dame et c'est Dorine BREGMAN qui présente la DU 131.

2022 DU 131 Prolongation sur 2022 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces à proximité de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) dont l'activité économique est fortement perturbée.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, Mesdames et Messieurs dans la salle, merci de votre présence continue ce soir. Je vais effectivement vous présenter cette délibération qui concerne l'exonération des droits de voirie pour les commerces situés à proximité de la cathédrale Notre-Dame, mais juste avant cela, puisque j'ai la parole, je vais simplement brosser très rapidement le contexte de l'activité commerciale à Paris Centre en cette rentrée 2022 parce que ce contexte est vraiment excellent. Nous avons beaucoup de signes très positifs de l'accroissement du chiffre d'affaires de beaucoup de commerce qui est lié au retour des touristes avec même des tensions sur l'emploi. J'en profite pour annoncer notre forum emploi, hôtellerie, café, restauration organisé avec mon collègue Jimmy BERTHÉ et différentes Directions de la Ville de Paris qui aura lieu les 6 et 7 octobre à QJ, donc Quartier Jeune dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement. Toujours est-il que si cette conjoncture est très favorable à l'essor du commerce, il y a quand même des commerces à Paris et à Paris Centre en particulier qui continuent d'être touchés et de subir les très graves conséquences de l'incendie de Notre-Dame et du chantier de rénovation de la cathédrale. Cet incendie, les travaux de mise en sécurité du site et maintenant de reconstruction de la cathédrale ont perturbé et continuent à perturber l'activité de ces commerces qui sont situés à proximité de ce monument en raison des restrictions importantes des accès piétons qui rendent difficilement accessibles les commerces concernés et induisent toujours des baisses de chiffre d'affaires. À titre compensatoire et de manière exceptionnelle, vous aviez déjà approuvé, nous avons déjà approuvé à Paris Centre en octobre 2019, en novembre 2020 et en octobre 2021, l'exonération de la totalité des droits de voirie des commerces implantés sur les voies adjacentes à la cathédrale concernant les exercices 2019, 2020 et 2021. Il nous est donc proposé, chers collègues, pour 2022, puisque la situation demeure inchangée, de prolonger cette exonération jusqu'au 31 décembre 2022. Cette exonération s'appliquerait aux commerces implantés sur les voies concernées qui sont les suivantes : rue du Cloître Notre-Dame, rue Chanoinesse, rue d'Arcole et quai Aux Fleurs. Cette disposition concerne la totalité des droits de voirie de l'année 2022, le montant des droits exonérés est donc de

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

42 000 € environ et je vous prie, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Dorine de prolonger ce soutien que nous accordons aux commerçants de Notre-Dame depuis l'incendie. Malheureusement, comme tu le dis, leur situation ne s'est pas améliorée et risque d'ailleurs de ne pas s'améliorer d'ici 2024. C'est donc tout naturellement que nous proposons de les soutenir. C'était la DU 131. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, ce qui fera chaud au cœur à ces commerçants.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous passons à la première délibération qui vient de la Direction de la Voirie et des Déplacements et qui concerne un parc de stationnement à Bourse. C'est Florent GIRY, Adjoint chargé de la voirie et des mobilités qui présentent cette délibération.

2022 DVD 87 Parc de stationnement Bourse (2e). Avenant de prolongation Convention de concession pour son exploitation.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir aux habitants et habitantes qui sont là. C'est une délibération assez technique, je vais aller très vite. Le contexte est que depuis la crise sanitaire et les confinements successifs en 2020, la fréquentation des parkings souterrains concédés par la Ville a été très impactée en 2020. Nous avons déjà voté il y a un an le principe d'une compensation de la baisse de leur activité sous la forme d'un allongement des concessions qui a permis à ses parkings de conserver leur modèle économique. Certains parkings beaucoup plus localisés désormais ont des difficultés qui se sont prolongées en 2021, notamment ceux qui sont à proximité des grands centres événementiels qui pendant une bonne partie de l'année 2021 n'ont pas pu faire d'événements aussi grands que d'habitude. C'est le cas de ce parking situé place de la Bourse qui dépend très largement de l'activité du Palais Brongniart qui a dû réduire largement sa programmation en 2021 ce qui a généré des pertes automatiques pour ce parking. En pratique, la délibération propose pour ce parking uniquement d'ajouter encore 7 mois de concession dans le contrat de façon à compenser cette période avec une activité réduite. Je vous invite à voter cette délibération.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Je vous remercie. C'était la DVD 87. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|--|
| Nombre de conseillers présents | 18 |
| Nombre de votants | 22 (4 pouvoirs) – Absence de Luc FERRY |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous restons avec la DVD et donc avec Florent GIRY et nous parlons vélo.

2022 DVD 105 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Tout à fait, merci beaucoup. Nous avons voté le plan vélo 2021 – 2026 il y a un peu moins d'un an, en novembre 2021. Il vise à faire de Paris une ville 100 % cyclable avec des aménagements réalisés et également un soutien à l'écosystème du vélo, c'est-à-dire une myriade d'associations qui proposent des services ou des activités à destination du public. Parmi ces activités nous pouvons parler de cours de vélo pour enfants ou pour adultes, d'ateliers de réparation, de marquage contre le vol et de la prestation d'accueil du public à la Maison du Vélo située pas très loin de la place de la Bastille, boulevard Bourdon donc dans notre secteur, par une association, Mieux se Déplacer à Bicyclette qui assure un accueil du public. Nous pouvons aussi citer des formations sur la sécurité routière, par exemple. Cette délibération propose des subventions d'investissement pour plusieurs de ces associations pour un montant de 28 000 € pour Mieux se Déplacer à Bicyclette qui est un peu l'association tête de gondole de l'écosystème du vélo à Paris, avec un montant total de la délibération de 171 000 € pour tout Paris. Toutes les associations n'ont pas d'activité à Paris Centre.

Avant de vous permettre de voter pour ou contre cette délibération, j'en profite pour faire un point d'actualité sur l'état d'avancement du plan vélo pour notre secteur. Souvenez-vous en 2021 avec le plan vélo du mandat nous avons également voté un plan triennal de réalisation pour les aménagements cyclables pour la période 2021 – 2024, d'ici les JO, en pratique. À date, l'intégralité des axes prévus dans ce plan triennal pour Paris Centre sont sur les rails avec des travaux en cours pour les grands boulevards et sur les rues Beaubourg – Renard, un permis d'aménager déposé pour le boulevard du Palais et la place du Châtelet qui est aujourd'hui un point noir à particulièrement résorber en termes de sécurité routière pour les cyclistes, les équipes qui avancent rapidement sur l'axe nord-sud reliant la rue de Rivoli au quai Rive Gauche via les rues de la Coutellerie et de la Cité ainsi que les ponts de cet itinéraire pour lequel toutefois l'accord de la préfecture de police sera nécessaire au regard de sa compétence. Donc, le plan vélo est en très bonne voie à Paris Centre et nous devrions, sauf veto de la préfecture, réaliser 100 % de nos objectifs triennaux.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Plus terre à terre, je vous propose de voter la délibération de subventions pour les associations de l'écosystème vélo.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Florent. C'est la DVD 105. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Nous arrivons à la dernière délibération de ce conseil, il y aura des vœux encore, ne vous inquiétez pas, nous continuons à discuter. C'est une délibération proposée par le Secrétariat Général de la Ville et qui concerne les Jeux Olympiques et paralympiques. C'est Benoîte LARDY dont c'est la délégation qui la présente. C'est la SG 47.

2022 SG 47 Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'intitulé est « Transformations Olympiques, subvention de 600 000 € et convention entre la Ville de Paris, le fonds de dotation Paris 2024 et 50 associations dans le cadre du projet Impact 2024 ». Pour être brève dans un premier temps, il s'agit pour la Ville d'une subvention de 300 000 € puisque les 300 000 autres euros sont versés sur les parts, le fonds de dotation Paris 2024. D'où la convention entre la Ville, le fonds de dotation et les associations conventionnées. Nous n'avons aucune association de Paris Centre concernée. C'était pour le rapide. Pour nos habitants, juste un ou deux mots. À travers le programme Héritage Transformations Olympiques, Paris 2024 souhaite faire des JO un projet commun au service des habitants dont les bénéfices perdurent bien au-delà de 2024 en mettant le sport au cœur d'un projet de société. Le projet Impact 2024 fait partie de ce programme. Il vise à soutenir des projets qui utilisent le sport comme outil d'impact social et en priorité des projets collectifs impliquant un certain nombre d'acteurs et surtout dans le domaine santé, bien-être, éducation, citoyenneté, inclusion, solidarité, développement durable. La Ville de Paris s'est associée aux appels à candidatures. Différentes commissions de sélection se réunissent pour sélectionner les candidats et la Ville de Paris en a sélectionné 54. Cette délibération vise à proposer des subventions aux 54 associations lauréates de l'appel à projets 2024 et d'approuver la convention entre Ville de Paris, fonds de dotation de 2024 et les associations concernées.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Pas de questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 23 | CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 | NPPV : 0 |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |

Cela conclut nos délibérations pour cette soirée. Nous abordons à présent la discussion sur les vœux.

VŒUX

VPC 2022 14

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je présente le premier vœu, préparé avec Gautier et Karine et présenté par les élus du groupe Paris en Commun et, je crois, d'ailleurs même l'ensemble de la majorité. Il concerne la création de deux logements sociaux dans deux ensembles fonciers de Paris Centre qui sont mis en vente par l'État au 9, rue de la Banque et au 2 - 8, rue des Pyramides. Il s'agit respectivement de 10 000 m² et 6000 m² dans les 1^{er} et 2^e arrondissements qui sont les moins dotés en logements sociaux. Je rappelle que dans le 1^{er} arrondissement, ce sont seulement 11 % des logements des résidences principales et dans le 2^e arrondissement, ce sont seulement 6 % des logements des résidences principales qui sont des logements sociaux. C'est d'ailleurs le 2^e qui est le moins doté de tout Paris Centre. Nous souhaitons, sur le plan pratique comme sur le plan théorique, demander à ce que l'État envisage la création de logements sociaux lorsqu'il possède du foncier dont il cherche à se débarrasser ou valoriser et nous pointons des adresses spécifiques. Pour la rue de la Banque, il s'agit d'une adresse que nous connaissons bien puisqu'elle fait face à l'ancienne mairie du 2^e arrondissement et à nos services sociaux dans un endroit dépourvu en logements sociaux et très fourni en service sociaux qui serait parfait pour les accueillir, au moins sur une partie, du logement. Nous pointons par ailleurs, sur la forme, le fait que l'État est dans une certaine contradiction avec lui-même en ne proposant pas ou très peu de foncier en création de logements et de logements sociaux, y compris pour ses propres agents alors même que par la loi SRU il nous fixe un objectif de 25 % de logements sociaux dont nous sommes hélas très loin à Paris Centre encore plus loin dans le 2^e arrondissement où se trouve le plus grand des locaux pour lequel nous souhaitons que l'État envisage une affectation qui soit au moins à titre partiel à la création de logements. Voilà pourquoi nous souhaitons, dans ce vœu, que l'État envisage de modifier la programmation qu'il envisage de faire et qui serait, si j'ai bien compris, une vente pour des bureaux, et qu'il associe la Ville de Paris et la mairie de Paris Centre à la sélection des candidats qui répondront à

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

l'appel à candidatures et qu'il nous permette de co-construire avec lui la programmation de ces locaux. Je vous remercie. Et ce qu'il y a des questions ? Aurélien ?

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Oui Monsieur le Maire. Ce projet qui avait été déjà proposé une fois et retiré, est remis sur la table. Nous nous interrogeons d'abord sur le coût de transformation de ces bureaux, qui sont quand même dans des logements assez imposants, en logements. Est-ce que vous avez une estimation, un devis, des plans d'architecte pour avoir une idée de ce que cela peut coûter à la mairie ?

Ensuite, il y a l'enjeu du financement qui en général se fait partiellement par la vente de la commercialité, donc transformer des bureaux en logements, cela va permettre à des propriétaires de logements de transformer les logements en commerce, notamment du Airbnb dans l'autre sens. Donc, finalement, la balance risque d'être neutre pour le quartier, c'est un mécanisme assez compliqué quand vous transformez des bureaux en logements, vous vendez des mètres carrés que des acheteurs peuvent utiliser dans l'autre sens. C'est-à-dire que vous transformez des bureaux en logements et des propriétaires de logements vont convertir leur logement à eux en commerce. Il y a un ratio de 1 à 3 ou de 1 à 2 selon le type de quartier, mais comme vous procédez régulièrement à ce genre de conversion, combien de logements dans le quartier vont être convertis en Airbnb si vous procédez de la sorte ?

Dernier sujet, qui est un sujet de vision de Paris Centre de fond. La logique d'une ville, c'est que les quartiers d'affaires soient les plus accessibles possible par les transports en commun. Le centre de Paris est accessible par des gares, les RER, les métros, les bus, les vélos et les piétons. L'idée de convertir le cœur de Paris en logements alors que les logements actuels sont déjà désertés par les Parisiens, c'est un autre enjeu, vouloir convertir des bureaux en logements, cela veut dire excentrer les quartiers d'affaires à la périphérie et donc augmenter les trajets pendulaires. La logique d'une ville c'est au contraire de garder les quartiers d'affaires au cœur de la ville, c'est-à-dire Paris centre, sachant que nous avons beaucoup de logements aujourd'hui qu'il faudrait occuper différemment, mieux, voire tout court. Vouloir convertir des bureaux, des masses de bureaux en logements, c'est être en sens opposé de la nature d'une ville. Je suis d'accord que c'est un débat de fond sur comment vous voyez Paris, son activité économique et comment vous voyez les gens faire les trajets quotidiens pour aller au bureau.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Aurélien. Ce sont des questions auxquelles je peux répondre rapidement. D'abord, je l'ai dit tout à l'heure, le 2^e arrondissement est fort dépourvu en logements d'une manière générale, et en particulier en logements sociaux. Ce que nous prôtons, c'est la mixité d'usage, nous pourrions très bien imaginer faire comme nous l'avons fait à Morland, comme à la caserne des Minimes, comme dans toutes les grandes et belles opérations de transformation qui sont du foncier de la ville à porter aux opérations de Réinventer Paris : que l'on transforme des locaux de bureaux – je vais revenir sur bureaux ensuite –, en activité mixte, c'est-à-dire du bureau au rez-de-chaussée et du commerce plutôt de



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

proximité ou artisanal et des logements dans les étages supérieurs. C'est le modèle que nous défendons sans mystère.

Ensuite, il s'agit de locaux de l'état, sur la rue de la Banque il s'agit de l'administration fiscale (nous connaissons bien, la mairie du 2^e avait une convention qui permettait aux agents de la ville de la mairie de se restaurer dans la cantine de cette administration fiscale parisienne) et donc il ne s'agit pas à proprement parler d'une conversion de bureaux qui seraient des bureaux commerciaux, il s'agit d'une administration et nous proposons que l'État puisse y loger, pourquoi pas, en priorité des agents de l'État, c'est la même proposition d'ailleurs que je fais régulièrement au préfet de police pour qu'il loge davantage de policiers et d'officiers de sécurité sur l'île de la Cité, dans son bâtiment au lieu d'y mettre des bureaux de Back office qui pourraient être très bien logés ailleurs dans d'autres locaux plus vastes à l'extérieur de Paris ou à l'extérieur de Paris Centre. Donc cette logique-là, je crois, à travers ce vœu, vise, je le disais tout à l'heure, deux adresses spécifiques, mais c'est une adresse plus générale que nous faisons au gouvernement, à l'État, en lui disant d'affecter une partie de ses locaux au logement et en particulier au logement des agents qui aujourd'hui, massivement, que ce soit l'hôpital, que ce soit la police, désertent Paris avec une crise de vocations terrible qui s'explique, notamment, par l'incapacité de ces ménages à se loger dans le centre de Paris près de là où ils travaillent. Dernièrement, sur les bureaux, je n'ai pas d'idée de notion de coût, ce que je sais c'est que nous avons créé une troisième version de Réinventer Paris, une opération qui permet d'accompagner, que ce soit le privé, l'État, la Ville elle-même, dans la conversion de bureaux, enfin d'administrations en logements. Nous l'avons fait à Morland, nous le faisons dans les locaux, dans le siège de l'APHP, de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris avenue Victoria, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas rue de la Banque ou rue des Pyramides. Gauthier pour compléter.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrais pas sur une vision à mon avis, un peu surannée de l'aménagement du territoire alors que nous sommes plutôt en train de travailler sur des villes polycentriques, des agglomérations en lien avec les agglomérations mitoyennes avec justement plusieurs centres économiques. Avoir la vision d'une ville où tout est centré dans une espèce de central business district en plein cœur d'une petite ville comme Paris, au regard des autres villes européennes, me paraît vraiment être totalement dépassé et un petit peu une injure à tous les efforts faits par toutes les villes limitrophes de Paris, en particulier Saint-Denis qui fait énormément d'efforts pour pouvoir accueillir des fleurons de l'économie.

Juste deux éléments. Un élément sur la participation des bailleurs sociaux au développement de Airbnb qui est quelque chose que vous dites à quasiment chaque conseil de secteur. Je pense que vous devriez relire les délibérations qui sont soumises au vote du conseil de Paris, puisqu'il y a eu une charte des bailleurs sociaux de la Ville de Paris qui a été votée et qui fait qu'aucun bailleur social de la Ville de Paris ne vend de la commercialité pour des projets impliquant de la création de location touristique saisonnière. Qu'un bailleur social vende de la commercialité pour créer ici du commerce, là des bureaux, totalement, qu'il crée de la commercialité pour favoriser le développement de Airbnb, aucun bailleur

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

social de la Ville de Paris ne le fait, la charte a été votée de mémoire cette année d'ailleurs au conseil de Paris. Je vous invite à regarder le logiciel ODS pour pouvoir la retrouver.

Et enfin je voudrais juste finir par apporter un soutien politique à ce vœu, cela ne vous étonnera pas, Monsieur le Maire, le soutien politique du groupe Paris en Commun. Juste deux phrases : nous avons connu des gouvernements qui vendaient des biens de l'état, mais qui y apportaient des décotes fortes pour permettre du logement social et nous connaissons des gouvernements qui vendent des biens de l'État au prix fort du marché en se souciant très peu de la volonté de la Ville de Paris d'atteindre leurs objectifs. En l'occurrence, notre groupe votera fièrement ce vœu et j'espère qu'il sera porté et voté au conseil de Paris. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Jacques BOUTAULT. Nous sommes dans les temps, Corine. Pas d'inquiétude.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste votera bien entendu le vœu que vous nous proposez. Néanmoins, nous avons quelques remarques sur le fait que nous regrettons que l'État en soit réduit à vendre les bijoux de famille, notamment cet hôtel du Timbre construit par Victor Baltard en 1850, qui est un élément du patrimoine architectural parisien et français absolument magnifique. Que celui-ci soit cédé au privé pour y effectuer des activités commerciales, du logement de luxe dont nous n'avons pas besoin dans Paris Centre, c'est un vrai regret que nous émettons. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la Ville de Paris aurait beaucoup plus intérêt à mieux maîtriser son foncier pour y accueillir des activités qu'elle a choisies, ou des activités qui peuvent être exercées comme cela a pu se faire dans le cadre de Réinventer Paris, créer des logements sociaux dont nous avons aussi impérativement besoin dans Paris Centre. Nous regrettons que le vœu que vous proposez n'aille pas plus loin dans ce domaine et ne propose pas à la Ville de Paris de préempter cet immeuble, de s'en porter acquéreur puisqu'il est soumis sur le marché, il y a certainement moyen d'entamer une négociation avec les services de l'État pour que Paris maîtrise ce foncier plutôt que de le voir attribué à des opérateurs privés qui vont en faire des opérations qui vont tourner le dos aux intérêts des Parisiens du centre et des Parisiens tout court, en tout cas de ceux qui ne sont pas fortunés.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Jacques BOUTAULT, qui connaît bien l'immeuble pour l'avoir regardé pendant des années puisqu'il était situé juste en face de son bureau de maire du 2^e arrondissement. Je laisse la parole à Florent GIRY. Ce vœu est une première étape. Il a un sens très simple, c'est de demander à l'État d'être en cohérence avec les objectifs qu'il se fixe lui-même en matière de création de logements sociaux et d'appliquer son foncier à en créer y compris



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

pour les agents de l'État. Ce serait donc logique que ce soit l'État qui lui-même décide de l'allocation de ce bien. Et c'est le sens de ce vœu. Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

C'est simplement en réaction à ce que disait Aurélien VERON sur les déplacements pendulaires. Ce qui crée les déplacements pendulaires, c'est justement la dissociation spatiale entre les zones uniquement d'habitat et des zones uniquement d'activité. Dans un monde, une métropole, disons idéale du point de vue des déplacements quotidiens, pour minimiser le temps de trajet d'un ensemble de personnes dans une métropole unique, la meilleure façon c'est de tendre vers l'absolue mixité d'activité. C'est impossible, mais dans une ville numérique, si nous avons dans chaque bâtiment un tiers d'activité économique deux tiers de logements, statistiquement les gens auront toujours le choix d'habiter pas très loin de là où ils travaillent. C'est au contraire le fait que nous ayons dissocié avec des pôles uniquement de bureaux que sont le centre de Paris, la Défense, la Plaine-Saint-Denis, Issy-les-Moulineaux et d'autres, et tant mieux s'il y en a d'autres que la Défense, qui provoque des déplacements pendulaires de plus longs. Il me semble qu'il y a une confusion sur la cause et la conséquence de ce phénomène.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose que nous votions sur ce vœu, si vous êtes d'accord. C'était donc le vœu PC 2022 14. Je ne sais pas pourquoi ils sont numérotés comme cela. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu pourra poursuivre son chemin vers le conseil de Paris.

| | |
|--|------------|
| Nombre de conseillers présents | |
| Nombre de votants | |
| POUR : le reste du conseil | CONTRE : 4 |
| Abstentions | NPPV |
| L'avis du conseil d'arrondissement est favorable | |
| Le vœu est adopté à la majorité | |

J'ai dit à l'unanimité ? Pardon, à la majorité. Vous voyez, c'est dans ma volonté d'être unanime sur ce sujet, mais je note qu'Aurélien l'a presque voté, il a voté contre. Pourtant il n'y avait pas de loyer capitalisé. Il n'y aura pas de loyer capitalisé dans tous les cas.

Je propose que nous passions au prochain vœu qui est présenté par le groupe Écologiste Paris Centre et qui concerne l'ouverture de la séance de questions des habitants en introduction du conseil de secteur de Paris Centre je crois que c'est Amina BOURI qui présente ce vœu.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

VPC 2022 15 Vœu présenté par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à l'ouverture de la séance des questions des habitant.e.s en introduction du conseil de secteur de Paris Centre

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de L'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, cher Boris, chers habitantes et habitants. Mon présent vœu porte sur la démocratie participative et plus précisément sur la possibilité pour les habitantes et habitants de poser des questions en introduction des conseils de secteur, et j'insiste, en introduction des conseils de secteur. La démocratie, et de fait, la démocratie participative, est essentielle, je pense que nous sommes toutes et tous d'accord sur ce postulat sans lequel nous ne serions pas réunis ici ce soir à cette heure tardive. De même, je pense que nous nous accorderons sans souci pour reconnaître l'attachement de la mairie de Paris Centre à la démocratie participative qui se matérialise au quotidien via les nombreuses réunions publiques, cafés du Maire et autres moments d'échanges et de partage à géométrie variable. Cette démocratie participative prend également vie via les conseils de quartier. En tant que référente du conseil de quartier Louvre Opéra, je peux affirmer que les conseils de quartier de Paris Centre sont particulièrement dynamiques et ne cessent de poser des questions. Au-delà des conseils de quartier qui peuvent poser des questions à la mairie de manière privilégiée, les habitantes et habitants n'ayant pas intégré un conseil de quartier doivent avoir la possibilité de poser ces mêmes questions, ou en tout cas d'autres questions, de manière aussi fluide et simple que les conseils de quartier. Le conseil de secteur semble constituer un moment particulièrement indiqué pour cela. À ce titre, le 37^e article du règlement intérieur du conseil de Paris Centre adopté il y a pile deux ans, prévoit de laisser la parole aux habitants et habitantes une fois la séance du conseil du premier secteur, Paris Centre, close. Je me permets de souligner cet aspect logistique fondamental : une fois la séance du conseil close. Du fait du rassemblement des quatre arrondissements, et donc du nombre conséquent de délibérations et de vœux, le conseil de secteur se termine tard. Aujourd'hui, il est particulièrement court, mais parfois, cela finit bien plus tard, ce qui pourrait donc dissuader les citoyennes et citoyens de rester pour poser leurs questions. Afin de faciliter cette prise d'initiative des habitantes et habitants de Paris Centre et de les inviter toujours davantage à s'investir dans la vie du secteur, je vous propose une très légère modification du règlement, une modification logistique qui consisterait à avancer le temps des questions en début de séance en vue de renforcer davantage la démocratie participative qui nous est si chère à toutes et tous. Je vous remercie donc de bien vouloir voter cette modification.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. En réponse, Boris JAMET-FOURNIER, élu à la démocratie locale.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Merci beaucoup pour ce vœu qui me donne l'occasion non seulement de prendre la parole, chers toutes et tous, mais en plus de souligner qu'il y a beaucoup de choses sur la démocratie participative à Paris Centre. Le budget participatif vient de se terminer il y a deux jours. Un critère assez objectif pour voir l'activisme des conseils de quartier de Paris Centre est sur la contribution globale de Paris au PLU, il y avait des contributions des conseils de quartier, je pense que les conseils de quartier de Paris Centre représentent deux tiers des contributions de l'ensemble de Paris alors même que le PLU ne concerne pas tout Paris Centre. L'occasion m'est donnée de vous inviter toutes et tous au café du Maire de samedi 1^{er} octobre comme l'a mentionné Amina. Cet article 37, qui prévoit des questions au conseil de secteur, le fait après les débats, pas pour rien, d'abord parce que c'est cohérent avec le CGCT et aussi parce que les questions sont censées s'inspirer des débats, les débats sont censés susciter des questions, il y aurait un manque de logique, je pense, à faire précéder le conseil des questions. Nous remercions notre public un petit peu plus nombreux que d'habitude aujourd'hui, mais il y a le même nombre de personnes au début et à la fin donc je pense que cela ne changerait pas grand-chose sur le fond. J'en termine en disant que ce vœu que le groupe Paris en Commun ne va pas voter a permis d'engager une discussion sur cette question et plus largement sur le règlement du conseil de secteur et je m'en réjouis. Cela dit, les vœux ne sont pas censés être un préalable aux discussions politiques qui peuvent exister tout le temps, il n'y a pas besoin de faire des vœux pour les susciter. Nous pourrions échanger sur cette question, en tout cas, à ce stade, le groupe Paris en Commun ne vote pas favorablement à ce vœu. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Si j'étais taquin, chère Amina, je dirais qu'il suffit d'avoir moins de vœux pour que les habitants puissent assister et poser leurs questions plus tôt dans le conseil de Paris. Donc je proposerai de retirer ces vœux, mais sur le fond et sans taquinerie, nous avons fait un travail pour élaborer le règlement du conseil, tu l'as dit tout à l'heure, il y a deux ans. Nous serons amenés, je l'ai souvent dit, à le revisiter et il faudra le faire sous la forme de la concertation que nous avons eue, du dialogue avec les élus et j'y suis très favorable. D'ailleurs il y a d'autres clauses que nous pourrions introduire qui pourront avoir le même effet de réduire la durée des conseils. Par exemple, ce qui se fait dans d'autres arrondissements, le fait de ne discuter que des délibérations sur lesquelles les gens se sont inscrits, comme cela se fait d'ailleurs au conseil de Paris, et de voter les autres de manière plus rapide lorsque les délibérations sont des marronniers et sont présentées en des termes quasi identiques chaque année. Cela fait partie des choses qui peuvent être discutées, mais pour cela, plutôt que de proposer un vœu pour le faire, je préfère que nous ayons une discussion entre les présidents et les présidentes de groupe et que nous puissions arriver autant que possible, avec l'opposition, à un consensus comme nous l'avons fait il y a deux ans. Je propose que nous entamions cette démarche, peut-être à mi-mandat, nous y serons d'ici quelques mois. Cela me paraît tout à fait indiqué de revisiter le règlement du conseil de Paris Centre. Julien ROUET avait demandé la parole.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Sur ce que vous venez de dire, nous n'allons clairement pas être pour, je pense, mais nous en discuterons quand vous le proposerez. Sur le vœu du groupe Écologiste, vous connaissez mon très grand amour pour l'écriture inclusive, cela m'irrite un

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

peu les yeux et sur le fond, pour être sérieux, nous n'allons pas soutenir ce vœu parce que nous ne sommes pas pour l'opposition entre la démocratie participative et la démocratie représentative, nous sommes la démocratie représentative. Je pense que nous avons trouvé un équilibre avec le règlement intérieur, nous voyons d'ailleurs que beaucoup de personnes sont restées jusqu'à la fin, donc s'il y a des personnes qui veulent poser des questions, elles le pourront. Vous savez très bien que le plus intéressant de ce conseil c'est la fin, quand nous discutons justement des vœux, donc au contraire, c'est bien que les habitants de Paris Centre restent jusqu'à la fin pour entendre aussi la voix de l'opposition parce que nous ne l'avons pas encore beaucoup entendue. C'est pour cela que nous voterons contre cette proposition.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Julien ROUET et nous allons entendre la voix de l'opposition bientôt par les vœux et les questions. C'était le vœu 15. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Personne ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 5 | CONTRE : 16 |
| | A. BOURI |
| | J. BOUTAULT |
| | C. FAUGERON |
| | J-P MAUREL |
| | R . REMY-LELEU |
| Abstentions : 2 | L. FERRY |
| | S. WIRDEN |
| NPPV | |
| Le vœu n'est pas adopté | |

Le prochain vœu, le vœu 16 est retiré, Amina, c'est cela ?

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de L'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Oui, nous allons le déposer le mois suivant avec Shirley.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Très bien, merci. Cela permettra de le discuter entre-temps. Merci beaucoup. Le prochain vœu est déposé par le Républicains et Libéraux de Paris Centre et il concerne la sécurité du quartier du Marais. C'est Julien qui reprend la parole pour le présenter.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

VPC 2022 17 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux de Paris Centre relatif à la sécurité du quartier du Marais

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Vous savez que la question de la sécurité est un sujet important, c'est d'ailleurs la première des libertés, sans sécurité il n'y a pas d'autre liberté. L'insécurité grandit de plus en plus dans le Marais, elle était d'abord dans les Halles, surtout autour des Halles, elle s'est déplacée vers Beaubourg et cela fait quelques années qu'elle s'est déplacée vers le Marais. Nous avons déjà déposé un vœu sur ce sujet il y a deux ans, mais ma belle-mère m'appelait Idéfix quand j'étais jeune, donc je reviens à la charge parce que la situation ne s'est pas améliorée, au contraire. La rue du Temple est dramatique le soir, de la rue Saint-Merri à la rue Michel le Comte, les établissements LGBT qui ouvrent la nuit vous l'ont déjà fait savoir. Cela fait trois ans à peu près qu'il y a une pétition qui circule dans ces établissements pour appeler à ce que nous luttons contre cette insécurité qui prend plusieurs formes. En début de soirée, c'est plutôt la vente de drogue, d'ailleurs il faudra que nous discutons de ce sujet qui est important puisque cela peut aussi être un lien avec le chemsex, mais je crois que Madame WIRDEN voulait que nous travaillions sur ce sujet important qu'est la lutte contre les drogues. En deuxième partie, plus l'ébriété monte, plus l'insécurité grandit également et vous avez les mêmes qui dealent dans les halls d'immeuble, ce qui provoque vraiment de gros problèmes pour les habitants, qui ensuite deviennent des pickpockets, voire pire, qui attaquent et qui tabassent. Nous avons eu deux drames cet été, un homme de 33 ans a été poignardé, certes, par son compagnon, mais il a quand même été poignardé en pleine rue du Marais, et une femme a été violée à côté du Cud, il me semble, par un chauffeur de VTC qui a heureusement été attrapé. Pour avoir rencontré des établissements, ils regrettent surtout le manque de discussion depuis deux ans avec la mairie et le commissariat. Il me semble qu'à l'époque il existait des réunions de discussion, qui n'existent plus, où ils pouvaient justement faire remonter ces problèmes. Rétablir le dialogue est une vraie demande de leur part pour pouvoir au moins remonter les problèmes puisque les chiffres officiels ne sont pas représentatifs. Souvent les personnes agressées ne portent pas plainte, soit par honte, soit parce qu'ils savent que cela ne sert à rien. Moi-même, quand j'ai été agressé, j'ai porté plainte, mais bien sûr cela n'a servi à rien. Nous voyons par exemple que les statistiques de l'application FLAG ! montrent qu'à Paris, c'est Paris Centre qui a le plus d'agressions LGBTphobes, peut-être aussi parce que la population LGBT y est plus forte, mais 58 problèmes ont été relevés dans l'année, cela fait quand même beaucoup d'autant que je pense que toutes les personnes LGBT n'ont pas l'application FLAG !, personnellement je ne l'ai pas. La première chose importante est de rétablir le dialogue entre la mairie, le commissariat et les établissements.

Ensuite, la pose de caméras qui sera un moyen de faire fuir les personnes problématiques de façon définitive, je pense. Et enfin la présence de la police qui est assez absente dans le Marais. Un propriétaire de bar m'a expliqué que pendant l'été il n'y a pas eu de rondes de policiers et au bout de trois semaines, il y a eu à nouveau une ronde d'une seule voiture par soir qui a tout de suite réglé un certain nombre de problèmes avec une diminution des agressions. Je pense que ce n'est pas le rôle de la police nationale qui est surchargée de travail actuellement et qui est en manque d'effectifs, mais c'est peut-être justement à la police municipale de venir enfin à ces endroits, à ces heures aussi, dans la nuit. Il nous a été remonté que souvent la police municipale est plutôt là pour relever des problèmes de

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

centimètres de terrasse, alors que c'est là où nous avons vraiment besoin d'elle. Effectivement, ils ne sont pas armés donc je comprends qu'ils n'aient pas envie de s'attaquer aux dealers, mais c'est un vrai problème et nous espérons vraiment que nous allons enfin agir pour le quartier.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Julien. Véronique LEVIEUX pour vous répondre en sa qualité d'Adjointe à la Maire de Paris, pour tout Paris, mais responsable de la sécurité, de la tranquillité publique pour Paris Centre

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Merci Monsieur le Maire. Merci cher Julien ROUET pour ce vœu, pour y répondre j'y associerai Yohann ROSZÉWITCH qui n'est pas là ce soir, mais qui suit de près cette problématique. De manière générale, puisque vous évoquez le contexte de l'insécurité générale sur Paris, et pour en avoir, Monsieur le Maire, plus directement encore que moi, discuté aux côtés de la Maire de Paris et du préfet de police hier puisqu' a été organisée une visite de terrain sur les Halles, il a effectivement reconnu qu'un certain nombre d'actes étaient en nombre croissant depuis ces dernières années, mais que les chiffres commençaient à diminuer depuis la fin de l'été. Il s'est engagé, je pense que vous en avez pris note, à renforcer la présence sur le terrain dans tout Paris, y compris Paris Centre, de la police nationale, c'est un enjeu. Mais nous avons pu aussi souligner, c'est ce sur quoi nous portons nos efforts depuis la constitution de Paris Centre, le travail étroit avec la police nationale et la police municipale qui se met en place, chacun dans ses compétences respectives, je le rappelle, il n'y a pas de confusion. La présence progressive et croissante de nos agents municipaux qui sont mois après mois assermentés et peuvent faire un certain nombre de tâches diverses permettra d'autant plus aux policiers nationaux, dans la mesure où eux aussi montent en charge en nombre, de se concentrer sur leurs missions premières qui sont le maintien de l'ordre et de la sécurité et de reprendre un certain nombre d'actes, de crimes et d'incivilités. C'est le contexte général.

Sur Paris Centre et le sujet du Marais, je conçois votre inquiétude, mais je me permets de vous rappeler que nous agissons en lien étroit avec les acteurs du Marais, notamment les établissements et qu'il y a déjà eu des réunions, des déplacements sur le terrain parce que la réalité, celle que vous décrivez, nous ne la contestons pas. Nous travaillons aussi avec FLAG!, il y a un certain nombre d'actions avec eux, ils étaient d'ailleurs en termes d'information et de relais de l'application que vous avez identifiée sur l'application signalements par exemple au forum des associations pas plus tard qu'il y a quelques semaines. Il y a vraiment un travail qui trouve aussi sa place dans la mise en œuvre du réseau d'aide aux victimes qui est une déclinaison sur le territoire de chacun des arrondissements du schéma départemental d'aide aux victimes et évidemment, compte tenu de la spécificité de Paris Centre, nous avons souhaité que ce schéma trouve une



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

déclinaison sur les actes homophobes et LGBTphobes. Il y a déjà eu une réunion, tout un travail a été fait en lien avec l'ensemble des acteurs. Vous soulignez un chiffre, mais vous avez donné en partie la réponse au fait que FLAG ! constate un nombre important de signalements, je pense qu'effectivement c'est un peu lié aussi à la concentration des établissements LGBT et du public présent sur notre territoire. Je ne sais pas si cela dénote une proportion élevée dans notre quartier, mais évidemment il y a une densité importante. Ce travail existe, nos policiers municipaux sont également présents, mais s'ils doivent aussi traiter des terrasses, ils le feront également. Vous avez souligné, et nous transmettrons au commissariat qu'il a été constaté un manque de présence de leur part cet été, nous aurons l'occasion dans deux jours de leur faire remonter ce travail. Je rappelle, c'est Yoann qui est le soulignait, que le premier officier de liaison LGBT avait été créé au commissariat de Paris Centre, c'est un point extrêmement important qui crée une certaine expérience dans la capacité du commissariat d'accueillir les victimes. Ce n'est peut-être pas assez connu, mais en tous les cas c'est un acte fort, là encore, de la spécificité des cas et des situations que nous devons traiter.

Vous avez évoqué le cas des caméras, ceci a été remonté parmi un certain nombre d'autres demandes qui ont d'autres aspects plus prioritaires parce que ce n'est absolument pas notre démarche de nous lancer dans une logique de mettre une caméra à tous les coins de rue, nous ne vous rejoindrons pas sur cet aspect-là, et une seule caméra aura des effets, je le crains, assez peu persuasifs, et ne fera pas fuir grand-monde. Néanmoins, nous avons porté le droit porté par, je pense, les établissements et le SNEG de l'époque. Il y a là un travail avec la préfecture de police et la Ville de Paris qui est bien trop long à notre goût. Sur d'autres aspects, nous pensons que la caméra pourra nous permettre de cibler des problématiques d'usage de l'espace public assez spécifiques. Cette demande a été portée, et elle est en cours.

Le travail en lien avec les établissements peut toujours se renforcer, mais je vous ai rappelé le cadre du réseau d'aide aux victimes qui est quand même actif en la matière. Le sujet de la caméra, la question de la police municipale présente dans tous les quartiers de Paris Centre y compris dans le Marais en soirée, après, la nuit, c'est la police nationale qui doit intervenir et être sollicitée, mais je pense qu'il y a quand même un certain nombre de contacts entre les établissements et le commissariat. Nous nous ferons fort de leur rappeler cette urgence et cette préoccupation que nous partageons tous. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Véronique pour cette réponse très complète. Il y avait effectivement quelques incorrections, quelques manques et plutôt des injustices dans votre vœu même si nous sommes tout à fait d'accord pour parler de ce sujet et peut-être vous donner un peu plus de détails en dehors de ce conseil pour expliquer comment nous abordons ces sujets de sécurité, mais Véronique a très bien répondu. D'abord sur les faits, nous ne pouvons pas partager ce sentiment que nous entendons, je sais que c'est porteur politiquement, d'une dégradation manifeste, massive de la situation sécuritaire. C'est le nouveau préfet de police, et nous ne sommes que lundi, que nous avons vu deux fois en très peu de temps puisqu'il y a eu l'inauguration du commissariat de Paris Centre, qui nous explique que ce n'est pas ce qu'il constate y compris sur les viols, un seul viol, qui est évidemment inacceptable, mais enfin il n'y a pas d'augmentation alors même que la

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

fréquentation augmente. Donc sur les faits. Je crois qu'il faut être un peu plus prudent pour les qualifier.

Ensuite sur les démarches entamées, Véronique a rappelé un grand nombre de sujets sur lesquels nous sommes précurseurs : nous l'avons été dans le 4^e avec le référent, comme l'avait proposé FLAG !, nous le sommes encore sur le réseau d'aide aux victimes ou sur le dispositif En lieu sûr avec l'aide de la mairie qui y est apportée. Et puis pour conclure simplement, je suis très étonné de voir que des commerçants pourraient dire que nous ne leur parlons pas, ne serait-ce qu'avec le SNEG que nous voyons régulièrement dans la commission des débits de boissons, nous sommes en contact quasi permanent avec eux. Je voulais répondre cela. Peut-être une très courte réponse, Julien, et nous en débattons avec plaisir en dehors de cette enceinte, et Jacques BOUTAULT bien sûr.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Oui, rapidement. Honnêtement, vous avez dit que c'est une posture politique, je vous assure que pour vivre dans ce quartier et pour sortir dans ce quartier, pas tous les soirs quand même, mais de façon assez régulière, ce n'est pas un ressenti politique, c'est un ressenti de terrain. Je n'ai pas parlé que des personnes LGBT, j'ai parlé aussi des riverains qui ont dans leur cage d'escalier des deals qui se font. Le commissaire peut peut-être dire que tout va bien, vous avez, pour le coup, reconnu qu'il y avait un problème, vous venez de le dire, mais apparemment, le commissaire, lui, ne le voit pas. Il y a clairement un problème sur ce quartier. Les commerçants, ce n'est pas moi qui l'invente, vous voyaient, ils avaient des réunions fréquentes, je ne vous ai pas fait de reproches sur ce point-là, je dis justement que vous l'aviez fait, donc autant le refaire. Je vous avoue que la réponse m'inquiète un peu parce que nous partageons le constat, nous y travaillons et nous verrons bien ce qui va se passer. Je pense que c'est un vrai sujet qui grandit, qui vient des Halles, qui est venu de Beaubourg, qui est maintenant rue du Temple, qui va arriver rue des Archives et si nous ne l'arrêtons pas maintenant, cela va prendre des proportions...

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Julien. Jacques BOUTAULT, vous voulez intervenir. Nous ne disons pas que tout va bien, nous avons dit que tout n'avait pas « jamais été aussi mal », comme le disait le préambule de votre présentation, mais tout ne va pas bien.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Monsieur le Maire, merci de la parole. Je saisis l'opportunité de cette délibération pour vous rappeler que vous vous étiez engagé à proposer une visite du nouveau commissariat de Paris Centre aux élus de ce conseil. J'en ai parlé parce que j'ai eu l'occasion de le croiser en marge de la visite du préfet Nuñez au commissaire Monge qui m'a confirmé qu'il serait ravi de nous accueillir. Donc je vous renouvelle la demande des élus de ce conseil, en tout



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

cas de certains élus, d'organiser une visite de ce nouveau commissariat et de saluer les équipes qui travaillent pour notre sécurité dans le centre de Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, avec grand plaisir, ce sera peut-être d'ailleurs l'occasion d'avoir cette discussion sur la sécurité. Nous pourrions tout à fait prévoir cela, c'est toujours au programme pour les élus et aussi pour les habitants et les conseils de quartier, nous l'avons demandé au commissariat. Je rappelle que nous avons sollicité depuis de longs mois l'inauguration qui a eu lieu il y a quelques semaines, vous savez comment cela se passe, nous avons été prévenus la veille au soir par le cabinet de la Première ministre. Nous sommes tout à fait contents que la Première ministre soit venue en personne avec le ministre de l'Intérieur et tout l'état-major inaugurer le commissariat de Paris Centre, le plus grand d'Île de France à ce que nous avons compris, et d'après le directeur de la police nationale, le plus beau, à défaut d'être le plus efficace, mais cela nous jugerons sur pièces. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

| | |
|--------------------------------|---|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 4 | J. ROUET A. SIGWALT C.TORIELLO A.VERON |
| | CONTRE : 19 |
| Abstentions / 0 | NPPV |
| Le vœu n'est pas adopté | |

Nous avons encore un vœu, c'est Aurélien Véron qui prend la parole, vous voyez que vous avez du temps de parole pour parler de l'Académie du Climat.

VPC 2022 18 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux de Paris Centre relatif aux soirées de l'académie du climat

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je vais être bref. Cet été, nous avons découvert qu'à côté du macramé et des plantations de cresson, les bruits festifs prenaient le dessus et plusieurs fois par semaine, jusqu'à trois fois par semaine, tout l'été, des soirées ont eu lieu en plein air dans la cour, sans se rendre compte forcément des nuisances pour les riverains dans les rues alentour. Trois fois c'est beaucoup, cela finit à 11 heures du soir, mais souvent jusqu'à 1 heure voire 2 heures, cela continuait place Baudoyer avec des musiciens, des instruments. La musique techno à 11 heures – minuit c'est dur à vivre quand c'est toutes les semaines et plusieurs fois par semaine, donc des riverains se sont plaints. Je crois que parmi vous, certains ont été un peu énervés par ce comportement de l'Académie du Climat. Heureusement, la saison s'y prête moins, la frilosité naturelle fait que quand il fait froid nous préférons freiner ce genre de fiestas donc pour l'instant cela se calme, les riverains sont rassurés, ils aimeraient avoir

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

pour l'année prochaine l'assurance de la mairie d'avoir des soirées paisibles et que ces soirées se tiennent soit à l'intérieur pour ne pas résonner et ne pas avoir une acoustique désastreuse pour tout le quartier, soit qu'elles n'aient pas lieu du tout, ou alors de manière occasionnelle, la fête de la musique ou ponctuellement. Ils ont déjà les terrasses, ils ont en plus maintenant les boîtes de nuit en extérieur.... Je crois que vous étiez vous-même un peu agacés, donc je compte sur votre action pour assurer, l'année prochaine, un peu plus de calme. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pour répondre Karine BARBAGLI.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cher Aurélien, j'espère que nous pourrons bientôt boire une chicorée à L'Académie du Climat et je vous remercie pour votre vœu. En tout cas il nous permet d'apporter des précisions sur les faits relatifs à cette situation et de surcroît d'évoquer des solutions vraiment sérieuses pour l'améliorer. Pour commencer peut-être un petit rappel du contexte. L'Académie du Climat a été fondée le 21 septembre 2021 dans les anciens locaux de la mairie du 4^e, donc ces locaux ne sont plus des équipements de proximité de Paris Centre, comme vous l'avez-vous-même regretté, donc ils ne sont pas gérés par notre propre mairie. Cette Académie du Climat a vocation à animer de la réflexion, des actions de sensibilisation autour du défi climatique et organise des événements dédiés. Toutefois, ce n'est pas l'Académie du Climat elle-même, mais l'association yes we camp qui gère le personnel encadrant ainsi que les diverses animations et les concerts. L'Académie du Climat est loin d'être un résumé de concerts et d'événements festifs, mais au contraire, tout le long de l'année, elle accueille des établissements scolaires, des ateliers, des conférences autour de la sensibilisation aux enjeux climatiques et avec des conférences de très grande qualité auxquelles j'ai eu l'opportunité de participer.

Toutefois, l'Académie du Climat a effectivement reçu des plaintes et nous en avons reçu également que le Maire a immédiatement relayé à la directrice de l'établissement. Cette dernière a reçu les représentants du conseil de quartier en notre présence afin de trouver des solutions pour réduire ces nuisances. Nous sommes donc dans une démarche d'accompagnement de l'Académie du Climat dans toutes ses actions qui vont dans le sens d'une diminution durable des troubles nocturnes et des tensions qui ont pu se faire jour cet été autour de la place Baudoyer.

Il est vrai que la tranquillité des riverains doit être préservée. Dans ce sens, nous avons deux mesures qui nous semblent importantes à souligner. La première est une étude d'impact acoustique actuellement menée à l'initiative de l'Académie du Climat. Cette étude vise à objectiver le type de nuisances et à encadrer, le cas échéant, les différents événements organisés, l'idée étant de réfléchir à la mise en place de nouveaux dispositifs permettant une meilleure gestion des flux des clients au moment de leur sortie en particulier sur la place Baudoyer. Également, le Maire a formulé le souhait de voir se créer un comité consultatif à l'instar de ce qui a été mis en place au niveau du Carreau du Temple



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

qui a très bien fonctionné. Le comité consultatif pourrait se réunir deux à trois fois par an en associant la mairie de Paris Centre, la direction de l'Académie du Climat, les conseils de quartier et les riverains pour permettre l'instauration d'un dialogue régulier entre toutes ces parties prenantes. Ce fonctionnement avec le Carreau du Temple est vraiment un exemple à suivre puisque nous en avons vu les résultats dans le quartier, cela a vraiment porté ses fruits et cela a vraiment baissé les nuisances sonores et les tensions existantes autour du Carreau. Nous nous donnons la même ambition avec l'Académie du Climat.

L'objet de votre vœu, s'il correspond certes à la réalité d'une partie de l'activité de l'Académie, il ne saurait remettre en cause les bénéfices de son cœur de mission qui est l'éducation, la sensibilisation, des enjeux climatiques. Et par ailleurs, au regard des actions que nous proposons de mener, et dans cette démarche qui doit être commune d'apaisement et de vigilance, nous ne voterons malheureusement pas votre vœu. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir tout le monde et à celles et à ceux qui ont encore le courage d'être là à cette heure tardive. Cher Aurélien, sans surprise le groupe Écologiste ne votera pas votre vœu. Certes, il y a eu des plaintes de riverains, de riveraines, c'est de l'écriture inclusive, mais ça va aller. Ce qu'il est important néanmoins de rappeler, c'est l'activité de l'Académie du Climat, le fait que depuis l'ouverture de cette académie, vous trouverez un prétexte à chaque conseil de secteur, ou presque, mais à chaque conseil de Paris, pour critiquer l'Académie du Climat, ce qui me laisse supposer que, peut-être, vous auriez un problème plus avec l'objet même politique de l'Académie du Climat qu'avec la manière dont elle mène son activité. Auquel cas je vous invite à le dire franchement, comme cela, cela nous permettra d'avancer dans cette controverse. Pour le reste, il y a une chose sur laquelle nous nous rejoignons, je vous l'ai déjà dit et j'espère que nous avancerons ensemble, peut-être lors du prochain conseil de Paris à ce sujet, c'est le besoin d'une véritable gouvernance de l'Académie du Climat, partagée, et qui associe les élus de l'opposition comme de la majorité pour permettre de faire ce lien avec les riverains et les riveraines et d'avoir un débat serein sur les orientations politiques de l'Académie du Climat, sur son rôle. Et puis si vous ne partagez pas ses objectifs scientifiques, de médiation, d'explicitation, de pédagogie autour des enjeux environnementaux, vous aurez alors l'occasion de le dire très clairement. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Boris.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Si je peux dire un mot, je vais vous répondre, chers collègues, chère Raphaëlle. Oui, Aurélien VERON est engagé dans une croisade contre l'Académie du Climat, pas besoin de poser la question, nous le savons, à chaque conseil de Paris il trouve une raison, quelque chose à reprocher à l'Académie du Climat. Cette fois-ci c'est ça, c'était une question rhétorique.

Une intervenante

Merci pour la question rhétorique, Boris.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je voulais simplement dire que j'ai participé à la rencontre avec les conseils de quartier et l'Académie du Climat qui s'est vraiment faite tout de suite. D'ailleurs les conseils de quartier ont quand même plutôt modéré les reproches qui étaient faits à l'Académie du Climat. En tout cas, attitude très ouverte de l'Académie parce que, bien sûr, la tranquillité des familles dans Paris centre est quelque chose de non négociable. Sur la remarque de Raphaëlle sur la gouvernance de l'Académie du Climat, je m'y associe totalement et je crois que c'est votre cas également, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci pour ces interventions, vous voyez que nous sommes à peu près d'accord sur un certain nombre de choses. Évidemment, ce n'est ni la vocation de l'Académie du Climat de faire des fêtes très tard, ni de ne pas associer les habitants et les riverains dans leur gouvernance et cela, Raphaëlle, comme moi, l'avons dit au conseil de Paris à plusieurs reprises. Nous trouvons simplement qu'il ne faut pas réduire le rôle de l'Académie qui bénéficie d'ailleurs d'un soutien, elle a été, elle aussi visitée par la Première ministre en début d'année, et par le ministre de l'Éducation nationale. Je rappelle qu'il y a ce beau processus de collaboration entre la Ville et l'État, et il y a désormais au rectorat une inspectrice en permanence affectée à l'Académie du Climat, qui y réside, d'ailleurs pas mal de nos écoles bénéficient et de ses programmes. Peut-être Aurélien pour répondre.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

La question de Karine BARBAGLI va dans le bon sens, je crois que cette coopération est intéressante et ouvre des perspectives. Concernant l'objet de l'Académie du Climat, nous sommes tous préoccupés par le climat, donc je ne crois pas que ce soit le fond du sujet, le



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

sujet est la manière dont ils traitent le climat. Jusqu'ici, lors des passages que j'ai pu y faire, c'était assez pauvre comme pédagogie. Je pense que nous pouvons élever le débat pour former les jeunes bien plus haut que ce qui est fait aujourd'hui. C'est plutôt la manière dont ils amènent le climat et l'angle choisi que l'Académie en soi. 3 000 000 et demi pour cela plus les salaires, c'est quand même beaucoup d'argent. Par contre, les débats, je vous l'accorde, j'ai participé à plusieurs débats, sont de bonne qualité. Est-ce qu'il faut bloquer une mairie entière pour ces débats-là ? Pas forcément, je pense que la mairie pourrait récupérer une partie de cette ex-mairie pour des usages municipaux, c'est un autre débat. En tout cas voilà quelques réponses pour être franc, puisque vous appelez puisque vous appelez à la franchise, soyons transparents entre nous ce soir.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. J'ajoute d'ailleurs que cette majorité a parfois fait des vœux dans ce sens, notamment je vous rappelle que sur l'accueil hivernal des sans-abri, nous avons été unanimes pour demander à ce que l'Académie du Climat continue son processus, ce qui est fait partiellement puisqu'il y a des petits déjeuners servis. Mais, Raphaëlle me souffle une bonne idée que nous allons proposer. Nous avons parlé d'associer les conseils de quartier des riverains à la gouvernance, pourquoi pas l'opposition, comme nous le faisons au Carreau du Temple ? Cela marche très bien. Nous proposerons aussi cela. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. C'était le vœu 18. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

| | |
|--------------------------------|--|
| Nombre de conseillers présents | 19 |
| Nombre de votants | 23 (4 pouvoirs) |
| POUR : 4 | J. ROUET A.SIGWALT C.TORIELLO A.VERON |
| Abstentions : 0 | CONTRE : 19 NPPV |
| Le vœu n'est pas adopté | |

Nous avons encore une question écrite au Maire. C'est une question orale qui est arrivée par écrit et qui était posée par Jacques BOUTAULT.

QUESTION ORALE AU MAIRE DE PARIS CENTRE

QPC 2022 03 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Jacques BOUTAULT relative au devenir de la crèche des Petits Pois et à l'usage de son local rue du Sentier 2e arrondissement

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Oui Monsieur le Maire, merci. La crèche des Petits Pois a ouvert ses portes en mai 2011 sous l'impulsion de la mairie du 2^e arrondissement qui répondait ainsi à la demande des parents motivés par le désir de créer un lieu différent pour leurs enfants et de pouvoir passer du temps avec eux. Une vingtaine d'enfants de 1 à 3 ans y étaient accueillis. Labélisée écolo crèche en raison de ses principes de gestion attentifs à la santé des tout-petits, alimentation bio, pas de chimie dans les produits d'entretien, et attentifs aussi à l'environnement via des couches lavables notamment. Ce véritable tiers lieu de la petite enfance était géré par les parents eux-mêmes en lien étroit avec la DFPE et la CAF et bien entendu dans le respect strict des règles relatives aux établissements de petite enfance.

Or, nous avons appris la fermeture de cette crèche des Petits Pois au mois de juillet 2022. La décision abrupte prise par la Ville nous choque. Certes, durant l'année 2019 cet établissement a connu de graves problèmes de gestion qui ont amené l'ensemble des équipes d'encadrements, puéricultrices et directrice à démissionner. Mais l'ensemble des solutions et notamment une aide et un encadrement accru du collectif des parents n'a semble-t-il pas été envisagé. Les parents n'ont pas été invités aux réunions qui ont conduit à la décision de fermer l'établissement. Dans ce type d'établissements particuliers que sont les crèches parentales, les parents doivent être accompagnés, informés et motivés car, bien qu'en situation d'employeurs, ils ne connaissent pas les métiers de la petite enfance dont ils ont la charge. Ce déficit d'accompagnement est l'un des points clefs des dysfonctionnements observés. Un travail par la Ville a-t-il été effectué sur ce point de l'aide aux parents à la gestion des métiers de la petite enfance ? La mauvaise gestion probable d'un groupe de parents doit-elle priver nécessairement les parents qui vont suivre de cet établissement avec cette décision de fermeture ? Nous souhaiterions par ailleurs savoir comment les personnels de cette crèche ont été mis en relation avec les services de recrutement de la ville de Paris afin qu'ils continuent à exercer un emploi. Enfin, nous souhaiterions savoir si les familles dont les enfants n'ont pu être accueillis cette année ont été orientés vers des établissements de petite enfance et combien d'enfants cela concerne. Ne doutant pas, Monsieur le Maire, de votre volonté de permettre que chaque enfant de Paris Centre puisse, dès le plus jeune âge, trouver un lieu d'accueil qui lui convienne, nous souhaiterions, enfin, connaître votre analyse de cette situation, notamment la fermeture d'un établissement d'accueil petite enfance et obtenir un engagement quant à la conservation de la vocation famille et petite enfance de cet établissement et en tout cas de la rue du Sentier.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je laisse Karine BARBAGLI vous répondre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cher Jacques. Peut-être commencer en préambule pour le côté engagement écologique de nos crèches municipales. Ce ne sont pas seulement les crèches parentales ou des crèches associatives, mais nos crèches municipales ont un très fort engagement écologique, la nourriture est préparée sur place, avec un label 3 carottes Ecocert qui est très exigeant. Il



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

y a également tout un engagement autour des perturbateurs endocriniens. Ce n'est pas la question de ce soir, mais je voulais rappeler cette qualité d'accueil incroyable de nos crèches municipales.

La crèche des Petits Pois n'a absolument pas été fermée par la Ville qui a été mise devant le fait accompli puisque cette décision a été prise en AG extraordinaire par les membres de la crèche alors que même la caisse d'allocations familiales était sur le point de verser une aide exceptionnelle de plus de 30 000 €. Les termes de la convention d'objectifs avaient été approuvés par le conseil de Paris en novembre 2021, la dernière subvention avait été accordée par la DFPE, elle était d'un montant de 55 805 € et même tu as pu voir ce soir que nous avons prévu une subvention d'aide que nous maintenons pour la fermeture de la crèche.

Des dysfonctionnements structurels plus anciens que le mandat des derniers parents en poste ont conduit à cette fermeture. En 2019, de graves problèmes de fonctionnement avec des conflits avec la responsable technique, les familles et les personnels ont mené à une première fermeture pour plusieurs semaines, les salariés étant tous en arrêt maladie. Puis l'association a alors décidé de rouvrir la structure avec du personnel totalement renouvelé en CDD en contradiction avec les préconisations de la PMI et du bureau des partenariats de la DFPE. La même année beaucoup de dépenses imprévues ont été constatées ainsi qu'un déficit important et la révélation de nombreuses dettes contractées par la crèche. Nous ne parlons pas de 2020, c'était le COVID. En 2021 la situation financière de l'association était encore plus précaire avec des dettes de loyer de plus de 49 000 €, des dettes auprès du fournisseur des repas à hauteur de 25 000 €, des retards de paiement de compte de cotisations et n'ayant plus de trésorerie, l'association a de fait privilégié le versement des salaires au détriment des autres impayés. Elle a été également condamnée à verser une indemnité à un salarié suite à un prud'homme. La Ville a soutenu financièrement cette crèche parentale à plusieurs reprises en 2017 avec un déficit de 17 000 € couverts à hauteur de 15 000 €, en 2019 le déficit de 67 000 € a été couvert à hauteur de 20 000 €, enfin en 2020 la Ville a couvert à hauteur de 18 000 € un autre déficit. L'exercice dont nous avons les derniers chiffres fait apparaître un taux d'occupation très bas de 43 %, un taux de fréquentation encore plus bas qui questionne la viabilité de cette structure. Paris soutient vraiment le mode d'accueil qui est complémentaire de tous les autres modes d'accueil puisque c'est un choix des parents, mais nous peinons en ce moment à trouver des parents bénévoles pour faire fonctionner les crèches parentales. Cela nécessite un investissement d'une journée, voire deux journées par semaine et tous les parents n'ont pas cette capacité aujourd'hui. Ils peuvent être aidés, il existe une association qui s'appelle l'association des collectifs enfants parents professionnels région Île-de-France, la Ville accompagne également ces crèches parentales puisqu'il y a une rencontre des crèches parentales prévue le 13 octobre cette année avec la CAF de Paris.

Sur les autres questions qui concernent le personnel, il y a bien eu une mise en relation en juillet avec le service de recrutement de la Direction des Ressources Humaines de Paris afin qu'ils puissent candidater rapidement sur des structures de petite enfance. Ils étaient libres de donner suite ou pas. Le service des partenariats de la DFPE a également proposé à l'association, toujours en juillet, de communiquer la liste des familles souhaitant être accompagnées dans la recherche d'un mode de garde et a transmis la liste des établissements d'accueil de la petite enfance de proximité. Des solutions d'accueil ont été trouvées pour tous les enfants de cette crèche, encore à la dernière commission crèche où nous avons pu finaliser l'attribution du dernier enfant, à l'exception d'une enfant qui

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

présente un projet d'accueil individualisé très complexe au niveau collectif donc nous allons devoir chercher une autre solution d'accueil plutôt en mode individuel pour cette enfant.

Par ailleurs en ce qui concerne le bâtiment, nous avons saisi le bailleur social Elogie-Siemp pour leur signifier notre volonté de conserver l'usage de ce bâtiment au profit de la garde d'enfants puisque nous souhaiterions y implanter une maison d'assistantes maternelles, ce que nous appelons MAM. Pour tout le monde, une maison d'assistantes maternelles, au lieu d'avoir une assistante maternelle qui accueille des familles chez elle, c'est un regroupement en association de plusieurs assistantes maternelles dans un lieu qui pourrait être justement ce logement afin de pouvoir assurer un mode d'accueil qui soit plus fluide. Cela permet des remplacements et des horaires plus étalés. Nous avons vraiment cet engagement-là, nous allons travailler avec la DFPE, avec le service qui s'occupe des MAM et bien sûr il nous faut également l'accord du GIE sur lequel nous travaillons avec Dorine pour pouvoir mener à bien ce projet. Nous nous mobilisons dans ce sens dans l'idée du bien-être des enfants et du souhait des familles de Paris Centre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Merci d'abord de vous être occupés de recaser tous les enfants, ce qui a été fait, et une situation médicale compliquée, mais sinon tous les enfants ont pu être relogés, cela a été un travail long. J'appelle tous les élus à se mobiliser autour de nous pour demander et obtenir de la ville que nous puissions garder ces locaux pour la MAM souhaitée par Karine et nous serons amenés à solliciter votre soutien parce que cela n'est pas acquis. Merci beaucoup, ceci conclut notre conseil. J'ai les traditionnelles annonces d'agenda avant d'ouvrir à la salle. Nous n'avons pas reçu de questions écrites 10 jours avant le conseil comme cela est tout à fait possible pour chaque habitant de le faire, mais nous pouvons néanmoins prendre quelques questions. Je dis juste très rapidement que Nuits Blanches c'est le samedi 1^{er} octobre dès 19 heures, vous trouverez le programme de Paris Centre dans tous les bons journaux, mais il y aura à 19 heures, ici, une performance de danse à la mairie et une exposition de photos dans le péristyle, exposition photo aussi sur les grilles de la mairie que nous inaugurons demain avec les bouquinistes de Paris, vous pouvez déjà aller voir, mais cela sera demain à 11 h 30. Et La Culture Avant Toute Chose, Benoîte a rappelé que cela recommençait dès le mardi 4 octobre et désormais ce n'est plus seulement le mardi ici, c'est aussi le jeudi à l'espace Jean Dame. Le prochain conseil de Paris à partir du mardi 11 jusqu'au vendredi 14 octobre potentiellement. Le prochain conseil de secteur, mardi 8 novembre à 19 heures, d'ici là vous pouvez nous poser des questions, venir au café du Maire le samedi 1^{er} octobre. Les commémorations seront affichées. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? Il y a un micro à disposition.

Une intervenante

Bonjour Monsieur le Maire, bonjour à tous. Merci d'avoir introduit des questions pour le public en fin de parcours, je trouve cela quand même très intéressant de rester avec vous. Je ne savais pas qu'il fallait poser des questions 10 jours avant. La plupart des gens m'avaient dit qu'on ne pouvait plus poser de questions au conseil de secteur. Nous poserons nos questions 10 jours avant. J'ai quand même une petite question à vous poser. Comment



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

faire pour les nuisances visuelles ? Elles sont de plus en plus intenses dans Paris Centre, notamment dans le 1^{er} et le 2^e, où les lumières des commerçants restent allumées, les écrans qui toute la nuit brillent, j'ai une boîte de nuit tous les jours dans mon séjour avec juste un écran de commerçant. Nous essayons d'aller les voir gentiment, est-ce qu'il y a une procédure ? Je ne vais pas faire « allô », nous faisons ça sur le site internet. C'est quand même de plus en plus oppressant et de plus en plus pressant, cette pollution visuelle est énorme dans Paris Centre et les gens ne sont pas très contents. Pour une fois c'est moi qui ne suis pas contente, c'est vraiment quelque chose de personnel, mais il y a beaucoup de gens qui en parlent.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Nous allons essayer de vous donner des réponses. Est-ce qu'il y a d'autres questions de la salle ?

Un intervenant

Bonsoir Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs. Juste deux questions qui touchent la place du marché Saint-Honoré. La première question concerne le parking qui se trouve sous cette place qui est géré, si ma mémoire est bonne, par Indigo. Je me demande comment aujourd'hui nous pouvons avoir un parking qui fait, je crois, quatre niveaux et n'a pas une seule borne pour recharger les véhicules électriques. Nous sommes au cœur de Paris, on pousse la mobilité responsable, et on ne peut pas recharger sa voiture dans ce parking. Je voulais savoir si la mairie de Paris Centre avait les moyens d'agir dans ce sens. Ma deuxième question porte surtout sur les problèmes de nuisances sonores et d'insalubrité de cette place du marché Saint-Honoré où les commerces ont déserté et qui est devenue un no man's land dans un endroit qui est, somme toute, assez touristique. Je trouve que c'est choquant et je voulais savoir si la mairie de Paris Centre pouvait agir sur ce point. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce que je pourrais vous demander simplement de vous présenter si vous le souhaitez ?

Un intervenant

Bien sûr, Christophe Deville, adhérent Horizons et évidemment, vous l'avez compris j'habite Paris 1^{er} pas très loin de la place du marché.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, quand on pose une question c'est mieux comme cela.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Une intervenante

Et moi, vous ne voulez pas que je me présente, Ariel ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pour les autres élus, moi je vous connais ! On se connaît.

Une intervenante

Pas d'agressivité face au conseil de secteur, mais effectivement, je pense que c'est bien aussi de pouvoir poser ces questions sans avoir à les déposer 10 jours avant.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce n'était pas pour repartir, nous avons bien noté la question, c'était pour se présenter simplement.

Une intervenante

Ah, se présenter ! Je voulais aussi mettre un petit mot pour Alain le Garrec parce que nous l'avons fréquenté pendant des années et quand nous terminions le conseil d'arrondissement, nous nous disions qu'il allait nous poser des questions. Franchement, nous regrettons qu'il ne soit plus là, bien que nous ne soyons pas à votre place, mais c'est un autre problème, non, je plaisante. En même temps, c'est bien de ne pas avoir à réfléchir 10 jours avant pour les questions.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Donc Martine FIGUEROA ancienne élue du 1^{er} arrondissement.

Une intervenante

Et, nous égale... oui, bien que nous étions dans l'opposition, Alain, c'est vrai, agrémentait chaque fin de conseil de questions.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous allons essayer d'y répondre. Non, il y en a plus ? Merci beaucoup. Je partage ce sentiment, nous regrettons tous qu'Alain le Garrec ne



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

soit pas là pour tout un tas de raisons. Il aurait été beaucoup plus heureux pour nous qu'il soit toujours à nos côtés.

Pour répondre à vos questions sur les nuisances visuelles, oui, c'est un sujet que nous prenons très à cœur, qui est très important, il faut nous transmettre par écrit, c'est quand même le meilleur moyen. Je reviens sur cette notion de question de 10 jours. En fait, si vous souhaitez avoir une réponse au conseil, il faut l'envoyer plus de 10 jours avant, sinon vous pouvez toujours venir et poser des questions au risque que nous ne puissions pas vous répondre séance tenante et que, dans ce cas-là, je m'engage à faire comme je le faisais autrefois, même pour les questions des élus, à vous répondre à la séance suivante. Sur les nuisances visuelles, nous pouvons en parler du point de vue de la tranquillité publique. Le droit est parfois un peu compliqué, mais il y a des armes dans le règlement municipal. D'ailleurs, récemment, sur une interpellation, nous sommes allés voir un commerce, nous avons envoyé la police municipale, à vrai dire, et il a cessé. C'était un écran qui était allumé toute la nuit et ils ont cessé après un avertissement de la police municipale avant verbalisation. Cela a marché, nous pouvons le faire, il suffit que vous nous envoyiez les adresses, en tout cas essayez dans ce sens-là et je suis sûr qu'Amina ou d'autres élus qui sont focalisés sur cette question des nuisances visuelles seront à même de vous répondre.

Ensuite, sur la place du marché Saint-Honoré, nous allons en discuter sur le plan du commerce et de la propreté avec Dorine BREGMAN, ce sont de ce sont ses deux compétences. D'ores et déjà, la place du marché Saint-Honoré a fait l'objet de renforcement de la propreté, puisque vous savez que nous avons des opérations renforcées dans certains secteurs, et la place du marché Saint-Honoré en fait l'objet.

Sur les nuisances sonores, je vous inviterais à nous donner un petit peu plus de détails, car nous n'avons pas vraiment cette situation qui nous est remontée, mais nous serons absolument d'accord pour la revisiter. Il est vrai qu'il y avait un commissariat, peut-être que le départ du commissariat de la place du marché Saint-Honoré, notamment l'équipe de rollers, je pense à eux, vers le commissariat de Paris Centre, a peut-être changé un peu la donne sur place. Évidemment, nous sommes d'accord pour envoyer la police municipale, le plus précis est le signalement en termes d'horaires, en termes de type de son, le plus facile c'est pour nous de faire intervenir la police municipale ensuite si nous savons quel jour et quels horaires, cela peut être Dans ma rue qui fonctionne très bien pour cela. Là aussi, je vous invite à suivre votre question de petits détails que nous pouvons partager avec la police municipale et avec la police nationale puisque nous avons une coordination sinon quotidienne parfois, en tout cas hebdomadaire. Aurélien VERON puis Dorine BREGMAN.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Le propriétaire attend que les locataires en place s'en aillent, et je crois que c'est prévu en octobre, nous rentrons le mois où les locataires vont s'en aller. Le propriétaire compte faire des travaux et remettre le rez-de-chaussée pour les commerces et les étages en état pour réoccuper. Donc il y aura des travaux incessamment. Je pense qu'il est assez pressé que ce soit fini pour le remettre en activité. En attendant que ces locaux soient occupés, c'est vrai que le rez-de-chaussée est sordide, il y a beaucoup de saletés, c'est très bruyant parce que les danseurs de hip-hop viennent faire du bruit, du rap, il y a partout des affiches des logements sociaux voisins.

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pour préciser, Aurélien, que tu parles de l'immeuble de Ricardo Bofill, la halle centrale qui était le siège de la BNP Paribas et qui a été vendue et doit faire l'objet d'un projet qui fera une belle réunion publique pour le présenter ainsi que son calendrier et les mesures de concertation avec les riverains. Dorine BREGMAN puis Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Non, en fait, puisque c'est précisément ce que je voulais dire, je voulais préciser les raisons pour lesquelles les commerces dans cet immeuble sont vides. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de la place du marché Saint-Honoré, mais de l'immeuble central et des commerces qui se trouvent dans l'allée centrale de cet immeuble qui ont été évacués puisque tout l'immeuble est évacué à l'heure actuelle et qu'un chantier va s'y installer, ce qui posera d'autres types de nuisances par la suite auxquelles nous serons évidemment très attentifs.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Raphaëlle RÉMY-LELEU pour les nuisances lumineuses et aussi peut-être Florent, si tu veux dire un mot sur les parkings, après tout il y a eu une intervention dans ce même conseil, précisément, sur cette question tout à l'heure.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Absolument. Pour parler des pollutions et nuisances lumineuses qui sont un triple enjeu. D'abord, la pollution lumineuse en elle-même qui est nuisible autant pour la santé que pour la biodiversité, ensuite sur le respect du règlement local de publicité qui encadre une partie de ces pratiques, et enfin, je crois que d'ailleurs tout le monde l'a en tête en ce moment, un principe de sobriété énergétique puisque tout cela concerne énormément et que nous sommes dans une situation de crise énergétique sans précédent. Mi-octobre, seront présentées au conseil de Paris deux choses dont j'espère qu'elles répondront en partie à ces interrogations et qu'elles nous donneront de nouveau les outils. La première est la communication du plan de sobriété de la ville qui vise à diminuer de 10 % les dépenses énergétiques du territoire parisien dès cet hiver et la deuxième est l'introduction d'une délibération qui sera présentée par le groupe Écologiste proposant d'entamer le chantier de modification du règlement local de publicité, mais aussi d'interdire dès cet hiver les publicités lumineuses la nuit au-delà des horaires qui sont déjà aujourd'hui prévus par la loi. Nous ne sommes pas encore tout à fait dans un cadre légal autant contraignant que ce qu'on aimerait, mais nous allons essayer d'aller dans ce sens notamment en usant du pouvoir d'expérimentation des collectivités territoriales.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal de la séance du mercredi 28 septembre

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Sur le parking, l'intérêt d'avoir dix jours pour poser des questions, c'est que nous pouvons préparer les réponses et je vous avoue que là, de tête, le nombre de bornes ou pas dans chaque parking souterrain, je ne l'ai pas du tout. J'entends la proposition, nous allons la remonter pour vérifier pourquoi, si c'est prévu prochainement, etc. Sur le contexte, l'équipement en bornes électriques des parkings souterrains est bien sûr un élan qui est en cours et qui se fait au fur et à mesure des renouvellements des concessions. Il y a eu de très grandes installations, par exemple récemment dans le parking souterrain qui est au niveau de la place de la Madeleine avec plusieurs dizaines, voire même centaines, je crois, de places électriques pour en faire un peu un démonstrateur. Évidemment, l'enjeu au lieu d'avoir un démonstrateur, est d'avoir des places en bon nombre un peu partout. Donc c'est quelque chose qui est piloté par la Ville de Paris, les arrondissements n'ont pas beaucoup de marge parce que le contrat avec Indigo, SAEMES, sont des contrats qui ne sont pas propres aux arrondissements, sont des contrats globaux. Cette démarche est entamée. Si vous me laissez vos coordonnées je pourrais me renseigner pour savoir s'il y a une démarche de ce type dans ce parking précis, vous répondre et que l'on puisse voir, nous, si ce n'est pas prévu, sous quel calendrier nous pouvons l'inciter. Mais c'est vrai que l'arrondissement tient un rôle de transmission d'informations dans les deux sens, nous n'allons pas, nous, être décisionnaires précisément du nombre de places électriques dans chaque parking souterrain. Je prends votre carte si vous avez vos coordonnées.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, ceci conclut notre conseil. Merci d'être restés jusqu'au bout, merci aux habitants, et bienvenue à vous au café du Maire.

La séance est levée à 22 h 34.

| Le Maire de Paris Centre | Le secrétaire de séance |
|--------------------------|-------------------------|
| Ariel WEIL | Florent GIRY |